Gerstheim Info

N°101

Juin 2026

Au coeur du Rhin



Infos pratiques p.5

Evénements à venir p.11

La cigogne et le fournil p.46



Investiture - 20 mars



Apeg - 28 mars



Commémoration du 8 mai



Commémoration du 8 mai



Fête des asperges - 10 mai



Marche Cercle Saint-Denis - 24 mai



Esprit Bistrot - 29 mai



Fête des mères - 31 mai

Le mot du Maire



Chères Gerstheimoises, chers Gerstheimois,

Voilà bientôt deux mois que la nouvelle équipe municipale est au travail au service de notre village. Ces premières semaines ont été particulièrement denses, avec de nombreux sujets à traiter rapidement, des dossiers à reprendre et une organisation à mettre en place. Mais elles ont surtout confirmé une chose essentielle : Gerstheim peut compter sur une formidable énergie collective.
Cette énergie, nous la retrouvons chaque jour auprès des habitants, des bénévoles, des associations, des commerçants, des acteurs locaux et de toutes celles et ceux qui donnent de leur temps pour faire vivre notre commune.

Les permanences mises en place rencontrent un bel accueil et permettent des échanges directs, simples et utiles. Cette proximité restera une priorité. De la même manière, la dynamique engagée autour du marché hebdomadaire vise à renforcer encore ce qui fait sa richesse : un lieu vivant, convivial, où l'on se retrouve autant pour échanger que pour faire ses courses.

L'été qui s'annonce sera, une nouvelle fois, rythmé par de nombreux rendez-vous festifs, culturels et associatifs. Les festivités républicaines du 13 juillet constitueront naturellement un temps fort de rassemblement pour notre village avant une rentrée qui nous permettra de nous retrouver autour de la Kilbe et de nombreux autres événements.

Nos associations comptent sur chacune et chacun d'entre nous. Participer à leurs manifestations estivales, répondre présents lors des rendez-vous proposés, c'est aussi soutenir concrètement celles et ceux qui s'engagent tout au long de l'année pour animer Gerstheim et créer du lien entre les générations.

Le 30 mai dernier, la commune a d'ailleurs souhaité réunir les présidentes, présidents, bénévoles et responsables associatifs afin de les remercier chaleureusement pour leur engagement et préparer, ensemble, les meilleures conditions possibles pour la rentrée de septembre, les inscriptions et les nouvelles adhésions. Cette dynamique collective est précieuse et mérite d'être encouragée.
Gerstheim avance et reste fidèle à ce qui fait sa force : la proximité, l'engagement et cet esprit village auquel nous sommes profondément attachés.

Bel été à toutes et à tous.

Votre Maire
Steve JECKO



Sommaire

- Rétrospective p. 2
- Infos pratiques p. 5
- Vie Municipale p. 6-9
- Intercommunalité p. 10
- Evenements à venir p. 11
- Manifestations p. 12
- Carnet p. 13
- Agenda p. 14-15
- Jeunesse p. 16-23
- Seniors p. 24
- Espace d'expression p. 25
- Vos élus délibèrent p. 26-35
- Vie Paroissiale p. 36-37
- Vie Associative p. 38-45
- Commerce p. 46
- Comité des fêtes p. 47

Nous distribuerons le prochain Gerstheim Info le 5 septembre 2026
Si vous souhaitez faire paraître un article, veuillez nous faire parvenir vos éléments le 7 août au plus tard à mairie@gerstheim.fr

Directeur de publication :
Steve JECKO

Comité de rédaction :
Elise KUNTZ

Conception et mise en page :
Aurélia GUARINO

Crédits photos :
Joëlle Estner, Rémy Foessel, Gilles Gay, Didier Hamonier, Rémy Klipfel, Elise Kuntz, Bruno Scheibel, Alain Scheideker, Stéphane Schneider, Amelle Schricke, Cathy Schwebel, Philippe Weber

Impression :
Imprimerie Kocher Rosheim

Mairie de Gerstheim



MAIRIE DE GERSTHEIM

1 Rue Reuchlin

67150 Gerstheim

03 88 98 30 20

www.gerstheim.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi au vendredi :
8h-12h et 14h-18h

Mardi : 8h-12h

Samedi semaine impaire : 8h-12h

Retrouvez-nous aussi sur city all, Facebook et Instagram @VilledeGerstheim

Bricolez, tondez, jouez...
Mais sans réveiller tout le quartier !

A la maison



L'utilisation des matériels motorisés est réglementée, afin de préserver la tranquillité des habitants.

Ces équipements sont autorisés :

- **du lundi au samedi de 7h à 20h**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

En dehors de ces créneaux, il est interdit de les utiliser sous peine de sanctions. Cette règle vise à concilier les impératifs d'entretien des jardins et des habitations avec le respect du repos de chacun.

Aux aires de jeux

Les horaires

Du 1er mai au 30 septembre : de 8h à 20h

Du 1er octobre au 30 avril : fermeture à 18h

Sont concernés les aires de jeux du Moulin, de la cité EDF et le City Stade.

Nous vous informons que les jeux de ballons y sont interdits à l'exception du city stade.



Afin de préserver la tranquillité des habitants, la commune met à disposition des étiquettes « Je refuse le démarchage à domicile ».

Ces autocollants indiquent que vous ne souhaitez pas recevoir de démarchage à domicile ni de prospectus publicitaires.

Les étiquettes peuvent être retirées gratuitement en mairie par les habitants, pendant les horaires habituels d'ouverture au public.

Cette mesure fait suite à l'arrêté municipal n° PO 2026/25.



Urgences et prévention : des réflexes qui peuvent sauver

En cas d'urgence, gardez ces numéros essentiels à portée de main :

112 : numéro d'urgence européen
15 : SAMU
17 : Police
18 : Pompiers
114 : Urgence par SMS pour les personnes ne pouvant pas parler ou entendre

3919 : Numéro national d'écoute pour les femmes victimes de violences (appel anonyme et gratuit)
Violences faites aux femmes : ne restons pas silencieux

Les violences conjugales ou familiales peuvent être physiques, psychologiques, verbales, économiques ou sexuelles. Si vous êtes victime ou témoin, il est important d'en parler et de demander de l'aide.
En cas de danger immédiat, composez le 17 ou le 112.



Un geste simple peut aussi permettre d'alerter discrètement : le signe de la main. Il consiste à lever la main, paume vers l'extérieur, replier le pouce puis refermer les doigts dessus. Ce signal silencieux permet d'indiquer que l'on est en danger et a besoin d'aide.

Fiches de signalement Destinée à la police

Des fiches de signalement destinées à la Police Municipale sont disponibles en mairie et sur le site internet de la commune. Elles permettent aux habitants de signaler des incivilités, dégradations, nuisances ou problèmes de stationnement. Les fiches peuvent être retirées et déposées directement à l'accueil de la mairie.

Lutte contre le frelon asiatique

Afin de lutter contre la prolifération du frelon asiatique, la commune a installé dix premiers pièges sur différents secteurs du village, avec l'appui d'apiculteurs locaux. Une réunion publique d'information a également permis de sensibiliser les habitants aux enjeux de cette lutte et de présenter les bonnes pratiques de piégeage. Cette mobilisation collective se poursuivra dans les prochains mois avec la participation des habitants volontaires.

Signalement de frelons sur l'adresse mail :
mairie@gerstheim.fr

Prévention moustiques : adoptons les bons gestes





Sécurisation des déplacements

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité et du développement des mobilités douces, plusieurs aménagements seront prochainement réalisés dans la commune.

Création d'un passage piéton avant le pont du centre du village afin d'assurer la continuité de l'itinéraire cyclable entre la rue de la Brigade Alsace Lorraine et la rue du Moulin;



modification des priorités au carrefour rue du Moulin / rue Weifeld afin de sécuriser les déplacements vers la médiathèque et les écoles;



Modification de la sortie du parking des écoles primaire et maternelle et création d'un dépose-minute.

Evolution des priorités de circulation dans le village :
La commune engage également une réflexion globale sur l'organisation des priorités de circulation dans plusieurs secteurs du village.
L'objectif est de tendre vers un fonctionnement plus cohérent et plus lisible, reposant en majorité sur le principe de la priorité à droite, sauf situations particulières nécessitant un aménagement spécifique.

Ces évolutions ont plusieurs objectifs :
- Améliorer la sécurité de tous les usagers,
- Ralentir et apaiser la circulation,
- Harmoniser les règles de priorité à l'échelle du village,
- Favoriser un meilleur partage de la voirie entre automobilistes, cyclistes et piétons.

Ces réflexions sont menées en lien avec les services de police, les organismes spécialisés en sécurité routière, l'école, le conseil municipal des jeunes ainsi qu'avec les riverains concernés.
Une information claire sera naturellement apportée à la population afin d'expliquer les changements mis en place et les objectifs.

Un retour d'expérience sera réalisé à l'automne 2026 afin d'évaluer l'efficacité des premiers aménagements et d'apporter, si nécessaire, les ajustements utiles, avant de mettre en application les autres projets de sécurisation en cours de réflexion, afin que tous les utilisateurs de la route puissent circuler en harmonie et en sécurité dans notre village.

* ***Images générées par Intelligence Artificielle.***

Appel à candidatures - Agents de traversée des écoles

La commune recrute des agents de traversée des écoles pour assurer la sécurité des enfants aux abords des établissements scolaires (écoles primaire et maternelle)

Vos missions :

Sécuriser la traversée des élèves et parents aux heures d'entrée et de sortie (horaires : de 7h40 à 8h10, de 11h15 à 11h45, de 13h à 13h30 et de 15h45 à 16h15 aux abords de l'école et au pont au centre du village – au niveau du carrefour express).
Veiller au respect des règles de circulation
Être vigilant(e) et réactif(ve) face aux situations à risque

Profil recherché :

Sens des responsabilités et ponctualité
Bon relationnel avec les enfants, parents et les usagers
Capacité à travailler en extérieur (toutes conditions météo

Conditions :

Temps partiel en lien avec les horaires d'entrée et de sortie scolaires (indemnité : 7€ net la vacation de 30 minutes)
Poste idéal pour complément d'activité
Formation d'1/2 journée assurée par la police municipale avant démarrage

Candidature :

Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à mairie@gerstheim.fr ou de vous présenter en mairie.

* ***Image générée par Intelligence Artificielle.***



Conseil Municipal des jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes de Gerstheim en action !







Le Conseil Municipal des Jeunes a rencontré la nouvelle équipe municipale pour échanger sur les projets à venir. Au programme de cette rencontre, un quiz historique a permis aux jeunes de rappeler l'importance symbolique du 8 mai et la répétition des chants interprétés lors de la cérémonie. Ce fut également l'occasion pour chaque jeune d'exprimer ses idées et ses envies pour s'investir dans la vie locale. Pour clore cette première réunion, la nouvelle équipe municipale et les jeunes ont partagé le goûter pour renforcer la cohésion entre les membres et créer une dynamique de groupe positive.

Dans la continuité de cette réunion, le CMJ a fait le tour du parcours de santé afin de lister les travaux et améliorations nécessaires pour le rendre plus accessible et agréable pour tous.
Enfin, le CMJ a participé à la commémoration du 8 mai, en lisant le « Poème pour le 8 mai » de Stéphanie RAMOS et en se joignant aux chorales pour chanter la Marseillaise et le chant des partisans.

Un immense merci à nos jeunes pour leur engagement, leur créativité et leur énergie au service de Gerstheim !

8 mai 2026 – portes ouvertes à la casemate 22/3

Le 8 mai dernier, la Casemate de Gerstheim a une nouvelle fois ouvert ses portes au public à l'occasion des commémorations du 8 mai 1945. Pour cette cinquième ouverture depuis le début des travaux de restauration en novembre 2022, près de 200 visiteurs sont venus découvrir le quotidien des soldats français de 1940, portant à plus de 1 000 le nombre total de visiteurs accueillis.

Les travaux se poursuivent activement afin de redonner au site son aspect d'origine : remise en place d'équipements historiques, aménagement de la salle des moteurs et poursuite de l'installation dans la salle des filtres. Ces avancées pourront être découvertes lors de la prochaine ouverture prévue le 19 septembre, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.



Depuis mai 2025, la casemate fait également partie de la Route de la Ligne Maginot d'Alsace. Des visites guidées sont proposées durant l'été en partenariat avec Office de Tourisme du Grand Ried.

Gaël Jego et tout l'équipage de la 22/3





Le CCAS : au cœur de la solidarité dans notre commune

Parce que chacun peut, un jour, avoir besoin d'un coup de pouce, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est là pour accompagner les habitants à chaque étape de la vie.

Une équipe mobilisée pour vous

Le CCAS, c'est avant tout une équipe engagée, composée d'élus et de membres impliqués dans la vie locale :

- Président : Steve JECKO
- Vice-présidente : Véronique FREUND
- Membres élus : Virginie DOSSMANN, Damien DOPPEL, Laure STUCKRATH, Amelle SCHRICKE et Audrey FRINDEL
- Membres nommés : Patrick BECKER, Karine PENOT, Claire ABSIN, Emilie BOULNOY, Marie ROECKLIN et Christiane KRAUS

Tous œuvrent ensemble pour apporter des réponses concrètes et adaptées aux besoins de chacun.

Des actions concrètes au quotidien

Le CCAS intervient dans de nombreuses situations :

- Aider les personnes âgées ou isolées
- Soutenir les familles en difficulté
- Accompagner les personnes en situation de précarité
- Proposer des actions de solidarité (le voyage des séniors, repas des aînés, colis de fin d'année…)

Une analyse des besoins pour mieux agir

Afin d'adapter au mieux ses actions, le CCAS lance une analyse des besoins sociaux sur la commune. Cette démarche permetra de mieux comprendre les attentes des habitants, d'identifier les situations de fragilité et de construire des réponses encore plus justes et efficaces.

Un lieu d'écoute et de solutions

Au CCAS, chaque situation est étudiée avec attention. L'équipe accueille, conseille et oriente les habitants en toute discrétion, pour trouver des solutions adaptées.

La solidarité, une valeur partagée

À travers ses actions, le CCAS fait vivre la solidarité au quotidien dans notre commune. Une mission essentielle, portée collectivement, pour que personne ne soit laissé de côté.

Votre maire vous répond en vidéo

La nouvelle équipe municipale a mis en place des vidéos mensuelles publiées en début de chaque mois sur les réseaux sociaux de la commune afin de revenir sur les actions et projets réalisés durant le mois précédent. Dans ces vidéos, le maire présente les principales réalisations et actualités de la commune.

L'objectif de cette démarche est de renforcer la transparence entre les élus et les citoyens, tout en offrant une information claire, régulière et accessible à toutes et tous.



Mise en place des permanences du maire

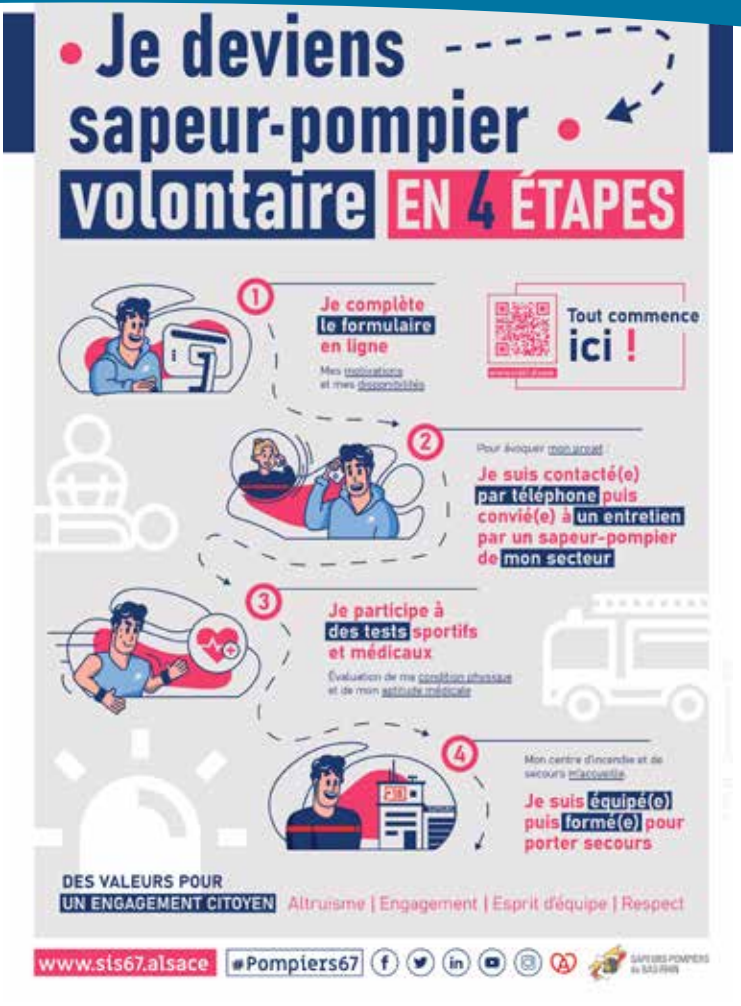
Une idée pour la commune ? Une problématique du quotidien à partager ? Ou simplement l'envie de soumettre une suggestion pour votre quartier ? Ces rendez-vous tenu par le maire sont conçus pour vous donner la parole dans un cadre direct et constructif.

Quand ? Les samedis matin des semaines impaires de 9h à 12h sur rendez vous au **03 88 98 30 20**.

Les prochaines dates sont les suivantes :

6 juin, 20 juin, 4 juillet, 18 juillet (**exceptionnellement tenue par un adjoint**), 1er août (**exceptionnellement tenue par un adjoint**), 15 août, 29 août.





La commune de Gerstheim recrute

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser par mail à **dgs@gerstheim.fr** et **steve.jecko@orange.fr**

Informations complémentaires : **dgs@gerstheim.fr** ou **valerie.schoch@yahoo.com**

Responsable de gestion financière budgétaire et comptable

Poste à temps complet à pourvoir au 1er septembre 2026

L'agent assurera le suivi des opérations comptables et financières de la commune : traitement des dépenses et recettes, suivi budgétaire, gestion des régies et participation à l'élaboration du budget.

Profil recherché :
Formation de niveau baccalauréat minimum, avec une expérience en comptabilité, idéalement publique. Organisation, rigueur et maîtrise des outils informatiques appréciées. Un accompagnement pourra être proposé à la prise de poste.

Rémunération attractive avec régime indemnitaire, 13e mois, participation mutuelle et prévoyance, adhésion CNAS/GAS.

Date limite de candidature : 15 juillet 2026

Retrouvez la fiche de poste complète et les modalités de candidature :

Agent d'entretien des bâtiments communaux

Poste à temps complet à pourvoir au 1er septembre 2026

L'agent assurera l'entretien et le nettoyage des différents bâtiments communaux de la commune : locaux administratifs, équipements scolaires, associatifs et sportifs. Il participera également à la préparation des salles et équipements lors des manifestations communales et associatives.

Profil recherché :
Qualification dans les métiers de la propreté appréciée, ou débutant(e) motivé(e). Sens de l'organisation, rigueur, autonomie et capacité à travailler seul(e) comme en équipe. La maîtrise du matériel et des règles d'hygiène et de sécurité constitue un atout.

Rémunération attractive avec régime indemnitaire, 13e mois, participation mutuelle et prévoyance, adhésion CNAS/GAS.

Date limite de candidature : 15 juillet 2026

Retrouvez la fiche de poste complète et les modalités de candidature :

La Médiathèque



Nous vous accueillons tout l'été aux horaires habituels. C'est l'occasion de découvrir notre jardin de lecture et de profiter de la terrasse.
En attendant la programmation culturelle de la saison 2026-2027, disponible dès le mois de septembre, nous vous proposons de fêter la musique sous toutes ses formes et à travers toutes les époques.
Découvrez toutes nos animations gratuites et pensez à réserver vos places ! *

La médiathèque fête la musique et prépare la nouvelle saison culturelle 2026-2027 !

Samedi 30 mai à 11h Concert-Quiz musical – École de musique intercommunale du Rhin



La section clarinette et saxophone vous a préparé une petite sélection de morceaux connus de tous !
Saurez-vous les reconnaître ?!
Durée : 1h - Tout public

Du mardi 2 au samedi 27 juin - Exposition Musique s'il vous plaît



En partenariat avec la Bibliothèque d'Alsace
Cette exposition vous invite à un voyage musical à travers les époques, le monde et les différents instruments. Pour que cet art n'ait plus de secret pour vous…en avant la musique !
Entrée libre aux heures d'ouverture de la médiathèque - Tout public

Vendredi 19 juin à 19h - Piano ciné concert - Projeté et joué par Maxime Knepfler



Rendez-vous au jardin pour redécouvrir l'expérience du cinéma muet accompagné en direct au piano.
Durée : 1h - Tout public à partir de 6 ans

Mercredi 1er juillet à 14h – Partir en livres « Nos petits et grands héros » – Histoires et atelier créatif

L'occasion d'écouter des histoires et de découvrir une technique artistique en réalisant des cartes imprimées avec une presse.
Durée : 1h-1h30 –
Enfants à partir de 7 ans



Nos rendez-vous réguliers

Mercredi 17 juin à 9h



Histoires chuchotées, chantées, contées
Des histoires adaptées aux plus jeunes accompagnées de comptines, chansons et jeux de doigts
Durée 30 min - Enfants de la naissance à la maternelle

Les 3e Samedi de chaque mois à 10h – Dernier rendez-vous avant l'été le 20 juin !

Raconte-moi une histoire « Spécial Musique »
Des histoires choisies et lues par les bibliothécaires pour rire, s'émouvoir ou développer son imaginaire.
Durée 30 min - Enfants à partir de 3 ans

Mercredi 03 juin à 10 h

La médiathèque hors les murs : lectures pour les personnes âgées, à l'EHPAD Le Manoir de Gerstheim
Un temps d'écoute et d'échanges autour de textes choisis pour les résidents, par l'équipe de la médiathèque.
Durée : 1 h - Résidents et tout public à partir de 15 ans

*Début des inscriptions un mois avant la date de l'animation.
Renseignements au 03 67 92 00 02 ou mediatheque.gerstheim@cc-erstein.fr ou mediatheques.cc-erstein.fr
Pour découvrir tous les évènements à venir et vous inscrire : mediatheques.cc-erstein.fr/les-rendez-vous et suivez-nous aussi sur les réseaux sociaux.





Le Bärr Nomade

S'installera le 26 juin sur la place de la Fontaine à partir de 18h

Biennale 2026 du 8 au 23 août - Philippe Ronzat

Aussi loin que se porte mon regard, l'art de la mosaïque m'environne,
Originellement, génétiquement, il est en moi,
Toutes mes visions artistiques m'y replonge inexorablement,
Pourquoi chercher à comprendre ou à expliquer l'inexplicable,
C'est très bien ainsi,
Notre vie passe et nos sensibilités mutent.
Le monde qui nous entoure se transforme,
Notre entourage se dessine et s'efface,
Des images me touchent,
Des fantômes de notre passé semblent se rappeler à moi,
Je dois les traduire,
Pierre à pierre, je m'efforce de les faire revivre,
Petit à petit ils traversent la toile,
Nous nous regardons.







Gérard Brand, dans un premier temps avec une ardeur d'entomologiste, va mettre en boîte / en scène cette nouvelle génération d'hybrides improbables. Il leur confectionne des boîtes écrins pour les mettre en valeur, pour mieux nous faire comprendre toute leur beauté et toute leur richesse. Il leur adjoint un élément de décor pour mieux nous faire admettre leur existence et leur environnement. Ces reliquaires précieux portés à notre regard nous éblouissent tant par la richesse de son imagination que par la prouesse technique inégalée de la mosaïque.

Vernissage de l'exposition le samedi 8 août, présence de l'artiste les dimanches 9 et 23 août

Philippe RONZAT
17 RUE DE LA BRIQUETERIE 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
06.07.60.66.83 / Philippe.ronzat@wanadoo.fr





Fête du printemps

Dimanche 29 mars













Noces d'Or (50 ans)

18.06.2026	Paul FISCHER et Anne-Lise FISCHER
25.06.2026	Roland MEYER et Francine SCHWAENTZEL
03.07.2026	Rémy BEHR et Irène FISCHER
09.07.2026	Michel STADELWIESER et Betty KINTZ
07.08.2026	Pierre OBRECHT et Anne PICARD
20.08.2026	Didier CONCHE et Francine SCHIFFERLE
21.08.2026	Hubert SPRAUL et Dominique WOLFF
28.08.2026	Ernest FOETTER et Anne Marie GEISSEL
03.09.2026	Michel FISCHBACH et Danielle BISCHOFF

Noces de Diamant (60 ans)

25.06.2026	Alfred JEHL et Hortense ZIEGLER
28.07.2026	Marc BRUDER et Carmen HIGUERO
05.08.2026	Emile PFISTER et Jeanine BAUER
02.09.2026	Charles VOLTZENLUGEL et Marie-Odile EPP

Noces de Palissandre (65 ans)

08.09.2026	Armand BASS et Alphonsine LIBERT

Anniversaires

80 ans

05.06.2026	Alfred HAHN
08.06.2026	Renée MULLER née EHRET
20.07.2026	Carmen BRUDER née HIGUERO
22.07.2026	Nicole FABRE née MARTZ
11.08.2026	Simone GOETZ née KOLB
14.08.2026	Marie-Claire GASSER née FUCHS
27.08.2026	Janine GRANDGIRARD née NOEL

85 ans

24.06.2026	Marie-Madeleine DJNIDI née DOPPEL
25.06.2026	Elisabeth FRIEDMANN née KREMPP
07.07.2026	Paul MEYER
18.07.2026	Edith KRAEHN née GRUBER
30.08.2026	Jacqueline GIGAX née GAUCHE
08.09.2026	Rodolphe VOGELBACHER

90 ans

08.06.2026	Jacqueline MARTI née CATTA
29.06.2026	Paul LIEBERGUTH
04.08.2026	Denise ALLAIN née KREDER
15.08.2026	Charles SCHOENENBERGER

Naissances

22.04.2026	Maël JAEG

Pacs

11.02.2026	Rayan BARHOUMI et Violette MACHEREL

Mariage

04.04.2026	Yavuz IKIS et Özge Nur GÜNDOGAN
23.05.2026	Maxime KLEINMANN et Laura RETER

Décès

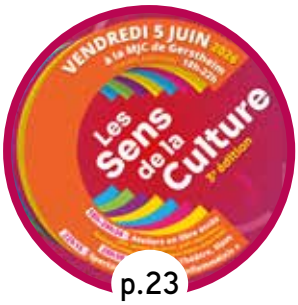
21.12.2025	Erratum: Alfred ENGEL
05.03.2026	Eugène LESDÉMA
18.04.2026	Ramon REGAL
09.05.2026	Christian SUSS
10.05.2026	Julienne KREMPP née KOPP

En France, la protection des données personnelles est encadré par la loi du 6 janvier 1978 dit "informatique et libertés". Ainsi, si vous souhaitez faire figurer une information vous concernant dans la rubrique "Etat civil" du Gerstheim Info, merci de remplir le formulaire (à récuperer en mairie ou sur le site de Gerstheim) et de nous le retourner soit :
par courrier : Mairie de Gerstheim, 1 rue Reuchlin 67150 Gerstheim soit par mail: mairie@gerstheim.fr

Agenda

• • • ÇA SE PASSE À GERSTHEIM !

JUIN



p.23

Vendredi 5 juin
LES SENS DE LA CULTURE
animation jeunesse / MJC
10 rue des anémones
18h



Samedi 6 juin
SOIRÉE BODEGA
organisée par l'AAPPMA
19h


p.10

Vendredi 19 juin
PIANO-CINÉ-CONCERT
Médiathèque
19h



Samedi 20 juin
SPECTACLE DE DANSE
Cercle Saint-Denis
Salle des Fêtes
17h30 et 20h



Vendredi 26 juin
FÊTE DE FIN D'ANNÉE
Périscolaire


p.43

Samedi 6 juin
ORGUES EN DUO
Eglise Saint-Denis
20h



Vendredi 12 juin
CHORALE DU COLLEGE
Salle des fêtes
18h


p.42

Vendredi 19 juin
FÊTE DE FIN D'ANNÉE
ÉCOLE PRIMAIRE
APEG


p.45

Mercredi 24 juin
JOURNÉE ALSACIENNE
Organisée par les amis de
Henri Loux
Salle des fêtes
18h

JUILLET

Vendredi 10 juillet
DON DU SANG
Salle des fêtes
17h - 20h

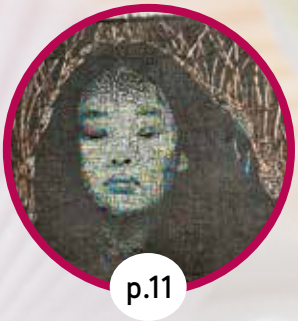


Lundi 13 juillet
FÊTE NATIONALE
Complexe multisport



Samedi 18 juillet
RÉUNION VOYAGE SENIORS
Salle des fêtes
9h - 12h

AOUT



p.11

Du 8 au 23 août
EXPOSITION BIENNALE MOSAÏQUE

SEPTEMBRE



20 septembre
KILBE



20 septembre
COURSE RIED RUN AND ROCK

Ecole Maternelle

À la découverte des coulisses de la Meinau

Les élèves de moyenne et grande section bilingue ont récemment vécu une sortie exceptionnelle à Strasbourg, avec une visite VIP du célèbre stade de la Meinau, riche en découvertes et en émotions.

Au cours de cette découverte unique, les écoliers ont eu la chance d'explorer des lieux habituellement inaccessibles au public: la nouvelle tribune présidentielle, les loges ainsi que les vestiaires des joueurs, pour une immersion impressionnante qui a suscité beaucoup d'enthousiasme et de curiosité.

Pour clôturer cette belle journée, les enfants ont partagé un pique-nique convivial dans une tribune du stade, un moment à la fois simple et mémorable.





Maîtresse Julie et maîtresse Mélanie se sont réjouies de voir leurs élèves aussi émerveillés et heureux tout au long de la visite, partageant avec eux ce moment inoubliable, riche en sourires et en découvertes.

Un grand merci à Marion Schoellkopf pour l'organisation de cette sortie, qui restera sans aucun doute gravée dans les souvenirs des enfants… avec des étoiles (et des ballons !) plein les yeux.

Une belle rencontre franco-allemande à l'école





Les élèves de moyenne section bilingue de la classe de Julie ont accueilli leurs correspondants allemands de Nordweil, près de Kenzingen, dans le cadre d'un échange mené tout au long de l'année.

Après des échanges postaux pour découvrir leurs écoles respectives, les enfants se sont rencontrés autour d'un accueil en chanson, suivi d'ateliers animés par les CM2 bilingues de la classe de Laurence Kunz, en petits groupes franco-allemands.

La journée s'est poursuivie autour d'un brunch généreusement préparé par les parents, dans une ambiance conviviale et chaleureuse, propice aux échanges entre enfants et accompagnateurs.

Le rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'année prochaine afin de renouveler cette belle expérience et de poursuivre ces échanges enrichissants entre les élèves.

Un grand merci à Sabrina Heier, éducatrice au Kindergarten, pour son engagement et son investissement précieux dans ce projet.

Une belle classe verte pour les moyens-grands bilingues

Les élèves de la classe des moyens-grands bilingues sont partis les 11 et 12 mai à Stosswihr pour une classe verte, accompagnés de leurs enseignantes, maîtresse Julie et maîtresse Mélanie.



Durant ces deux journées riches en découvertes, les enfants ont participé à de nombreuses activités : randonnée au Katzenstein, visite d'une fromagerie et d'une chèvrerie, atelier autour de la mare ainsi que découverte du rucher. Sans oublier l'incontournable boum, très attendue par tous !



Bravo aux jeunes écoliers qui ont vécu cette belle aventure de deux jours et une nuit loin des parents avec beaucoup d'enthousiasme et d'autonomie.

Un grand merci également aux accompagnatrices, Leyla, Aude, Laurence et Sylvie, pour leur présence et leur aide tout au long du séjour.





Les petits bilingues en sortie à la ferme

Mardi 12 mai, les élèves de la classe des Petits bilingues de Maîtresse Sandrine ont eu la chance de passer une belle journée à la ferme.

Les enfants ont pu découvrir de nombreux animaux : poules d'Alsace, poussins, lapins et ânes ont suscité beaucoup de curiosité et d'émerveillement. Cette sortie a également été l'occasion de partager un moment gourmand avec la dégustation de délicieux gâteaux préparés à partir des œufs de la ferme.

Un grand merci à la famille SPRAUL pour son accueil chaleureux et sa gentillesse tout au long de cette belle découverte.







Ecole Elémentaire

Le 9 avril, les élèves de cp, ce1 et Ulis ont célébré le 100e jour d'école !



Une intervention contre le cyberharcelement

Deux classes de CM ont eu la chance de bénéficier d'une intervention consacrée au cyberharcèlement. C'est Maé Muller, actuellement élève de 3e et ancien élève de Mme Schoenfelder, qui a animé cette séance avec beaucoup de sérieux et d'implication.

Les élèves ont été questionnés sur leurs connaissances, mis en situation concrète et surtout sensibilisés de manière plus approfondie à ce sujet malheureusement encore très actuel et préoccupant.





Maé et les deux enseignantes ont tenu à souligner l'importance de cette intervention concrète et éducative, essentielle pour mieux comprendre ce phénomène et permettre aux élèves d'en prévenir efficacement les dangers.



Challenge "vocabulaire" à l'école élémentaire !

Les classes de l'école élémentaire ont participé à un challenge lexical à la fois ludique et enrichissant. Chaque classe a proposé des mots à une autre, que les élèves ont appris avec sérieux et enthousiasme.

Lors de la rencontre interclasses, ils se sont affrontés à travers devinettes, définitions et jeux de rapidité.

Félicitations aux élèves, récompensés grâce à la coopérative scolaire !



Lecture d'histoires en ULIS

Depuis plusieurs années déjà, Esther, bénévole engagée de l'association « Lire et faire lire », intervient chaque semaine en ULIS auprès des élèves.

Elle raconte des histoires aux élèves en petits groupes, parfois accompagnées d'écoutes musicales, de découvertes d'instruments ou de kamishibaïs.

Une relation de confiance et de complicité s'est installée, et les élèves attendent sa venue avec impatience.



Des rencontres... exceptionnelles !

Leur point commun ? Une passion forte, authentique... et surtout l'envie de la transmettre.

Cette année, les élèves de Mme Schoenfelder ont eu la chance de rencontrer des habitants du territoire pas tout à fait comme les autres. Des personnes engagées, passionnées, qui ont accepté de partager leur savoir-faire et leur univers avec les enfants.









Pierre, luthier - Denis, joueur de cornemuse - Michel, sculpteur sur bois - Gaël, passionné d'histoire locale - Monique, la guide-conférencière.



Cette année, les cp, cm1, cm2 et Ulis ont réalisé un grand voyage dans le temps : visite du château du Hohlandsbourg, journée à la Seigneurie d'Andlau, visite de la bibliothèque humaniste et de la volerie des aigles.

Pour compléter ce projet médiéval, Dame Brunehilde et Messire Reinhardt ont voyagé dans les couloirs du temps pour venir leur raconter la vie quotidienne du Moyen-Âge, les armures, les armes, des combats...
Et surtout pour déconstruire toutes les fausses idées sur cette époque !

Une journée qui restera dans les mémoires !



Les cp, cm1, cm2 et les Ulis ont passé l'après-midi chez Hubert Spraul qui leur a amoureusement parlé des poules et des poussins ! Les enfants ont récolté des oeufs qui vont éclore à l'école, et ils ont, pour leur plus grand plaisir, pu caresser poussins, canetons, lapins et ânes.
Merci à Dominique pour le goûter toujours tant apprécié des petits gourmands, et Damien pour les explications complémentaires !



Collège

Carnaval au collège



Le jeudi 5 mars, les membres du CVC ont invité élèves et adultes du collège à venir déguisés. Une pause gourmande était organisée avec la vente de beignets lors de la récréation.
A la pause méridienne musique et défilé étaient au programme suivi d'un vote pour élire les meilleurs costumes.







Pièce de théâtre interactive en anglais

Jeudi 12 mars, nous avons eu la chance d'accueillir la troupe de théâtre "Pickles company" qui nous a joué une petite pièce dans le gymnase. Certains élèves ont eu la chance d'y participer en jouant de petits rôles.
Les acteurs en herbe ont pu s'échauffer et répéter avec la troupe, ils ont même fait des roues et des poiriers pour se détendre et chasser le stress.
Cela leur a donné l'occasion d'utiliser l'anglais dans une véritable situation de communication, les 3 acteurs ne parlant pas français.
Tout le monde a ri car il y avait des références au vocabulaire des jeunes d'aujourd'hui, des gags visuels.





Au collège, ce mardi 17 mars, nous avons fêté la St Patrick, célèbre fête irlandaise.
A cette occasion les élèves et le personnel du collège étaient invités à se vêtir de VERT pour l'occasion !



Echange Gerstheim-Manerbio (Italie)



Du 22 au 28 Mars les élèves de 4e LCE se sont à leur tour rendus chez leurs correspondants italiens à Manerbio. Ce voyage s'inscrit dans l'échange linguistique de la section Langues et Cultures Etrangères. Ce voyage a enrichi les liens entre élèves français et élèves italiens dont chacun en gardera un souvenir mémorable.

Oschterputz en Canoé: les éco délégués nettoient le Brunwasser!

Le lundi 27 Avril, les éco-délégués ont parcouru le Brunwasser en canoé pour le "nettoyer". Merci à Alsace Canoé de nous prêter les bateaux en échange de ce service.
Lors de cette excursion ils ont trouvé des déchets insolites tels que : roue de voiture, cadre photo, boules de Noël, ampoule...





Mini-séjour de cohésion des éco-délégués

Les 29 et 30 avril derniers, les éco-délégués ont découvert un habitat autonome en énergie, sans réseau d'eau courante ni d'électricité : ils ont dormi dans une yourte !

Au programme de ces 2 jours déconnectés :

- marche avec lecture de carte IGN pour s'orienter
- répartition des tâches quotidiennes (installation,
- nettoyage des yourtes, vidanges des toilettes sèches,
- préparation des repas, nettoyage de la vaisselle, mise en place du couvert pour les repas...)
- création de tote-bag avec un vieux tee-shirt
- observation des étoiles
- olympiades natures : jeux d'adresse, de réflexion, des
- créations artistiques et analyse de l'eau de source

mini-chantier: remplissage de haies sèches (déplacement et mise en place de bois morts pour créer une haie)
jeux de société







Voyage scolaire à Rome : un plongeon au cœur de l'Antiquité

Du 3 au 7 mai 2026, 41 élèves latinistes de 4e et 3e, ainsi que quelques hellénistes, ont vécu une aventure exceptionnelle à Rome, accompagnés de leurs trois professeurs, Mme Coltat, Franzon et Malié. Dès l'arrivée, la ville a captivé les élèves par son histoire et son atmosphère unique, où chaque pierre raconte une histoire.
Le Colisée, majestueux et impressionnant, a éveillé la curiosité des élèves, qui ont imaginé les combats de gladiateurs et les foules du passé. Au Forum romain, chacun a pu se projeter dans la vie quotidienne des Romains, tandis qu'à Ostie, tous ont participé à un jeu de piste à travers le site archéologique.
Chaque journée était rythmée par des découvertes : la Fontaine de Trevi, le Panthéon, la Place Navona ou le Vatican. Les élèves n'ont pas manqué de poser des questions et de prendre des notes, prouvant que la curiosité est la meilleure des compagnes de voyage.

Au-delà des visites, ce séjour a permis à tous de tisser des liens forts entre eux et avec leurs professeurs. À leur retour, chacun a ramené avec lui des souvenirs inoubliables.
Rome n'a pas seulement été une ville visitée, elle est devenue pour ces jeunes voyageurs une véritable salle de classe à ciel ouvert.





Périscolaire les Cigognes

1ère semaine : thème « Color Run »





La semaine sur le thème de la Color Run touche déjà à sa fin. Toute l'équipe d'animation est heureuse de partager avec vous quelques photos de vos enfants prises tout au long de ces journées riches en activités et en bonne humeur.

Quelques ajustements ont été apportés au programme initial, et nous vous prions de nous en excuser. Contrairement à ce qui était prévu, l'atelier cuisine du mercredi n'a finalement pas eu lieu. Les enfants ont toutefois pleinement profité d'un délicieux repas fait maison, très apprécié par tous.





Concernant la journée vélo, l'équipe d'animation a choisi d'adapter l'organisation afin que chaque enfant puisse participer dans les meilleures conditions de sécurité. Deux groupes de niveau ont ainsi été constitués :

le premier groupe s'est rendu à l'aire de jeux de Daubensand pour la matinée et y a partagé le repas du midi ;
le second groupe a profité d'une sortie en forêt de Gerstheim, entre le parcours de santé et la gravière, avant de prendre le goûter ensemble.



2ème semaine : les olympiades



Cette deuxième semaine de vacances au périscolaire de Gerstheim a débuté sous le signe des olympiades.

Les entraînements se poursuivent dans la bonne humeur afin d'être prêts pour la grande rencontre de vendredi, où les enfants affronteront les autres périscolaires de la communauté de communes à Huttenheim.

Profitant du beau temps, les enfants ont participé à une sortie au parcours de santé accompagnée d'un quiz sur les Jeux Olympiques, avant de passer un moment au parc de jeux. Ils ont également réalisé de magnifiques fresques autour des différents sports et préparé drapeaux, brassards et fanions afin de représenter fièrement leurs couleurs lors des olympiades. Les répétitions de la danse flashmob battent également leur plein.



Aujourd'hui, place à la gourmandise avec la préparation de pizzas maison et de muffins aux pépites de chocolat. Petits et grands se sont régalés !

Sous un beau soleil, les enfants ont profité d'une semaine riche en activités et en moments de partage.

Jeudi, les plus grands ont participé à une sortie vélo jusqu'à Daubensand avec une balade au Trou Bleu, avant de profiter d'un moment de détente au parc de jeux. De leur côté, les plus jeunes se sont amusés sur un parcours vélo installé dans la cour de la maternelle, avec vélos, trottinettes et draisiennes.

Vendredi, les enfants ont pris part aux Olympiades organisées à Huttenheim aux côtés des autres périscolaires de la communauté de communes. Après un flashmob collectif pour lancer la journée, ils se sont affrontés lors de différentes épreuves sportives dans un excellent esprit d'équipe et de fair-play.

Les enfants de Gerstheim remportent une très belle 2e place.
Bravo à tous pour leur motivation, leur participation et leur enthousiasme tout au long de cette belle semaine.

L'équipe d'animation remercie également Grégoire, stagiaire BAFA, pour son implication auprès des enfants durant toute la semaine.

Service Animation Jeunesse

Une année riche en projets et en rencontres

L'Animation Jeunesse du secteur de Gerstheim continue de proposer aux collégiens et adolescents du territoire un programme varié mêlant loisirs, culture, citoyenneté et engagement associatif. Les différentes actions menées depuis le printemps témoignent d'une belle dynamique portée par les jeunes eux-mêmes.

Au collège, les permanences du midi rencontrent un véritable succès. Chaque mardi, l'atelier jeux de société réunit entre 40 et 55 jeunes autour d'une cinquantaine de jeux différents. Le vendredi, l'atelier débat permet à 25 à 40 jeunes d'échanger sur des sujets variés, souvent proposés par les participants eux-mêmes.

Les mercredis après-midi et les vendredis soir sont également très animés : ouverture du local jeunes, jeux vidéo, baby-foot, grands jeux au parcours de santé, ateliers SLAM, rencontres jeux de société, concours d'avions en papier ou encore sorties sportives comme l'escalade au Bloc Session d'Illkirch.

Les jeunes ont aussi participé activement à la vie locale. Lors de la Fête du Printemps, douze adolescents ont tenu les stands de chasse aux œufs, tatouages et tombola. Plusieurs groupes se sont également investis dans l'organisation de soirées jeux et dans différentes actions d'autofinancement.

Une année riche en projets et en rencontres

Les vacances d'avril ont permis aux jeunes de vivre de nombreuses expériences : séjour dans le Vercors, ateliers cuisine, activités sportives, grands jeux, sorties culturelles et citoyennes.

Dans le cadre du parcours citoyen, les jeunes ont assisté au spectacle « Quand je serai petite, j'irai voter », précédé d'ateliers autour de la démocratie, du vote et du rôle du citoyen. Les échanges avec les artistes et le metteur en scène ont particulièrement marqué les participants.

Le programme comprenait également une sortie cinéma et laser game, une soirée barbecue et loup-garou à Rhinau, des ateliers théâtre, des sorties vélo, une journée à la Montagne des Singes et à la Volerie des Aigles, sans oublier une sortie Trampo Park et bar à jeux à Strasbourg.

Une année riche en projets et en rencontres

Le programme des mois de mai à juillet s'annonce particulièrement riche.

Parmi les temps forts :

- ouverture régulière du local jeunes ;
- répétitions théâtre pour les jeunes engagés dans la manifestation « Les Sens de la Culture » ;
- atelier création ;
- sortie théâtre ;
- ciné-glace à Erstein ;
- sortie réalité virtuelle ;
- auberge espagnole ;
- grands jeux et animations sportives.

Un groupe de six jeunes prépare également un séjour au Festival d'Avignon du 17 au 21 juillet. Pour financer ce projet, plusieurs actions d'autofinancement sont organisées au marché de Gerstheim avec vente de boissons, gaufres, beignets, cookies et confiseries. Les habitants sont invités à venir soutenir cette initiative.



« Les Sens de la Culture » : un rendez-vous à ne pas manquer

Le vendredi 5 juin 2026 à partir de 18h, la MJC de Gerstheim accueillera la 3e édition de la manifestation « Les Sens de la Culture ».



Cette soirée ouverte à tous proposera des ateliers en libre accès, des spectacles de théâtre, du SLAM, de la musique, un spectacle de feu ainsi qu'un foodtruck et une buvette. L'entrée sera libre. À travers toutes ces actions, l'Animation Jeunesse poursuit un objectif essentiel : offrir aux jeunes des espaces d'expression, de découverte, de créativité et d'engagement, tout en renforçant le lien social et la participation à la vie locale.

Ca bouge au Manoir !





Et vous êtes tous au premier rang ! Spectateurs de la dynamique d'animation grâce à la reprise du groupe Facebook en 2026. Après quelques années de silence, qui nous ont permis de digérer la réglementation sur la protection des données personnelles, Sabine a repris la communication en ligne avec l'autorisation en bonne et due forme de nos résidents ! Nous vous invitons à Suivre et Liker notre page pour encourager nos Résidents et nos équipes

Le retour du soleil nous permet également de finaliser notre chantier, entamé en fin d'année dernière pour refaire le réseau de la chaufferie. Les deux nouvelles chaudières sont installées et la station de production d'eau chaude est également refaite à neuf et sécurisée, pour le plus grand confort de nos Résidents.



Mais le confort se joue aussi au travers de la prise en charge et notre Manoir se tient à la pointe de la technologie ! Nous conduisons actuellement une phase de test pour envisager le déploiement de protections connectées high tech… préservation de la dignité pour les Résidents qui font face à l'incontinence, détection de chute, suivi de latéralisation automatisé, détection de sortie inopinée. Merci à nos Résidents volontaires qui se sont prêtés au jeu du test. Leur retour d'expérience sera crucial dans ce projet co-piloté avec eux et pour eux.



Pour finir, après 3 ans aux cotés de nos Résidents, le directeur Cédric Tcheng quittera ses fonctions pour rejoindre un nouveau projet, associatif, toujours au service de nos aînés. Il sera remplacé par Mme Hélène Auzely Marty, actuellement en poste au sein de l'EHPAD le Diaconat de la Fondation Sonnenhof. Elle prendra ses fonctions le 24 août 2026. Nous lui souhaitons la bienvenue à Gerstheim et une pleine réussite dans ses fonctions.

EVEIL PRINTANIER

Joyeux printemps, riche saison et qui m'attire,
Enfilade de beautés à voir c'est si joli !
Etrangement alors, mes yeux ils se mirent
Dans la faune, la flore, reflet d'une vie !

Déjà dans l'air frais, des douces mélodies,
Sans appui de solfège par les oisillons,
Ces refrains si purs, ils nous les dédient,
En crescendo, mais avec toute leurs passion !

Poussé par un doux soleil, toujours son ami,
Qui lui, poétise la nouvelle nature.
Alors le printemps amoureux soudain revit !
Sous des câlins, mais plutôt, des caresses pures.

Au jardin, les jonquilles offrent leur fragrance,
Prêtes pour la confection de jolis bouquets.
Sur le vieux grillage, des oiseaux plein d'aisance
Semblent faire, tous les deux, vraiment le guet.

L'herbe de mon enclos, tatoué de couleurs,
Blanches, roses, et de couleurs violettes.
Toutes ces fleurettes, agrémentent le coeur,
Font plaisir à voir, étant encore fluettes.

Et les hauts sapins verts, fiers de leurs rameaux,
Au gré du vent, balancent toutes les branches.
De temps en temps, repartent quelques oiseaux,
Volant toujours en légèreté bien franche.

Ici le pêcher, chargé des fleurs si roses,
Sous le beau soleil„montre . sa floraison !
Il entreprend sous la brise, une pause,
Bientôt, la joie, voir les fruits de saison !

Printemps désiré, d'"amour et de passion, ,
Partout la belle verdure, peint des images
Tout reflète vraiment une belle perfection,
Peignant tout cela, le peintre serait en nage.

Christiane Kintz

En mouvement pour Gerstheim

Depuis maintenant deux mois, la nouvelle équipe municipale est pleinement mobilisée au service de Gerstheim et de ses habitants. Dès notre installation, deux priorités se sont imposées : construire le budget communal et engager un état des lieux approfondi de la situation administrative, financière et organisationnelle de la commune.

La préparation budgétaire s'est inscrite dans un contexte particulièrement contraint pour les collectivités. Baisse des contributions de l'État, évolution des règles fiscales, augmentation des charges : la situation impose aujourd'hui une gestion rigoureuse et des choix responsables.

L'analyse des comptes et des engagements existants a permis de mieux comprendre certains mécanismes qui avaient pu donner le sentiment d'une situation budgétaire plus favorable qu'elle ne l'était réellement. Une partie des excédents constatés résulte d'investissements annoncés, parfois présentés comme prioritaires, mais finalement non engagés ou seulement partiellement réalisés.

Plusieurs opérations ont ainsi été reportées d'année en année sans traduction concrète. Ces investissements utiles pour la commune et attendus par les habitants ont souvent été renvoyés à plus tard, conduisant mécaniquement au report des crédits d'un exercice à l'autre. Sur certains programmes d'investissement tels que pour l'année 2025, les réalisations effectives représentaient parfois à peine la moitié des montants initialement envisagés, un constat déjà observable sur des exercices précédents.

Sans remettre en cause la nécessité d'une gestion prudente, cette situation conduit à nuancer l'image d'un pilotage budgétaire pleinement maîtrisé. Car derrière ces reports successifs se pose aussi la question du coût de l'inaction : retarder durablement certains investissements finit souvent par accroître les besoins futurs et les dépenses à engager demain.

Parallèlement, les premières semaines de travail ont mis en lumière plusieurs négligences importantes et des dysfonctionnements parfois préoccupants : délibérations jamais mises en œuvre, occupations de biens communaux sans cadre contractuel stabilisé, situations administratives insuffisamment sécurisées ou encore travaux engagés sans cadre juridique suffisamment protecteur pour la commune comme pour les autres parties concernées.

D'autres situations ont révélé des manques en matière de suivi et de contrôles réglementaires pourtant indispensables au bon fonctionnement d'une collectivité. Il est important de préciser que ces dysfonctionnements relèvent avant tout de choix ou d'absences de pilotage politique accumulés ces dernières années, et non du travail quotidien des agents communaux et des services techniques, dont l'engagement mérite d'être salué.

Face à cela, notre responsabilité est claire : remettre de l'ordre, sécuriser les procédures et redonner de la lisibilité à l'action publique communale.

Pour autant, nous ne voulons pas rester tournés vers le passé. Avec une équipe renouvelée, riche de sa diversité, de ses parcours et de ses compétences, nous avançons avec lucidité mais aussi avec ambition pour Gerstheim. Les élections sont désormais derrière nous. Le temps est venu de construire, d'agir et de rassembler autour d'un état d'esprit fidèle à celui porté durant la campagne : écoute, transparence, proximité et volonté de faire ensemble.

Gerstheim à cœur 2026

Nous remercions sincèrement les habitantes et habitants pour la confiance accordée aux élections municipales.

La nouvelle municipalité a pris ses fonctions et découvre l'ampleur des tâches.

Le groupe « Gerstheim à Cœur » prend part au débat et participe activement aux différentes commissions avec, avant tout, le souci de l'intérêt collectif.

La nouvelle équipe a relevé, lors du conseil municipal du 27 avril, avoir hérité d'une situation financière saine et solide. La commune dispose d'un excédent global de 1 752 590,96 €, permettant de poursuivre des projets utiles tout en conservant des marges de manœuvre importantes. Une gestion rigoureuse et transparente des finances communales reste indispensable.

Lors du 1er conseil municipal, nous avons pris acte du choix de l'exécutif de rémunérer l'ensemble de ses conseillers municipaux, entraînant une hausse de plus de 9,5 % des indemnités distribuées. Ce choix devrait s'accompagner d'une implication renforcée des élus concernés. Pourtant, nous constatons déjà des absences lors des conseils municipaux. Les Gerstheimois sont en droit d'attendre une présence et un engagement à la hauteur des responsabilités confiées.

Le conseil municipal du 27 avril a été consacré au budget primitif. Notre groupe a voté contre pour plusieurs raisons :

• Nous considérons que le projet de construction de nouveaux ateliers techniques, annoncé durant la campagne, ne correspond pas à une attente prioritaire des Gerstheimois.

• Leur implantation excentrée, loin de la mairie et des lieux d'intervention quotidiens, générera de nombreux déplacements improductifs avec les coûts associés, à un moment où le coût de l'énergie flambe.

• Une première enveloppe de 800 000 € est prévue pour ce projet, sans garantie que ce montant soit suffisant. À lui seul, il pourrait représenter plus de la moitié de l'excédent communal. Est-ce aujourd'hui la principale priorité pour Gerstheim ?

• Nous regrettons également le transfert important du budget de fonctionnement vers l'investissement dès ce premier budget, réduisant immédiatement les marges de manœuvre futures.

Enfin, nous constatons que Gerstheim, troisième commune de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, ne dispose aujourd'hui d'aucune vice-présidence. Les absences répétées de l'ancienne opposition lors du précédent mandat ont-elles affaibli la place de notre commune au sein de l'intercommunalité ? La question mérite d'être posée.

L'équipe Gerstheim à Cœur : Julien Koegler, Audrey Frindel, Thierry Wendling, Joëlle Wohlschlegel et Philippe Kohler – gerstheimacoeur2026@gmail.com

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEILMUNICIPAL **Séance du 02 mars 2026**

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de M. le Maire et en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Marta CHATAIGNEAU qui a donné pouvoir à Julien KOEGLER, de Hubert SPRAUL qui a donné pouvoir à Steve JECKO et de Patricia LUFT qui a donné pouvoir à Joëlle ESTNER.

DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Philippe SCHAEFFER, Adjoint au Maire, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du 08 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN POUR DES PRESTATIONS DE TRANSPORTS PONCTUELS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le service Commande Publique de la Communauté de communes du Canton d'Erstein propose de renouveler le groupement de commandes relatif aux prestations de transports ponctuels, actuellement attribué à la société AUTOCARS STRIEBIG KEOLIS arrivant à échéance le 31 août 2026.
A ce titre, la Communauté de communes a proposé aux communes intéressées d'adhérer au nouveau groupement de commandes afin de bénéficier de tarifs attractifs via le transporteur désigné pour les trajets et sorties occasionnels telles que les sorties scolaires, les sorties périscolaires et les sorties des associations du territoire de la commune. Seuls les trajets pris en charge financièrement par la commune souhaitant adhérer pourront bénéficier des tarifs du marché.
Dans un objectif de mutualisation des achats et de réalisation d'économies d'échelle, la Communauté de communes du Canton d'Erstein propose à toutes les communes intéressées la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre de transport routier de passagers d'une durée de trois ans.
La Communauté de communes assurerait les fonctions de coordonnateur du groupement et conduirait la procédure de passation au nom et pour le compte de l'ensemble des membres.
Chaque membre demeurera responsable de l'exécution financière et technique du marché pour sa part.
La consultation sera lancée au cours du printemps 2026 pour une attribution prévue au mois de juillet 2026.
Il appartient au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer au groupement de commandes constitué pour la passation d'un accord-cadre de transport routier de passagers d'une durée de trois ans et de l'autoriser à signer la convention et tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DECIDE d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la passation d'un accord-cadre de transport routier de passagers d'une durée de 3 ans.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SDEA POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS VERTS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a la possibilité de faire traiter les déchets verts collectés à Gerstheim via le SDEA sur une plateforme à Erstein mais cela nécessite de contractualiser les relations entre les deux structures par une convention de groupement de commandes.
En adhérant au groupement de commandes, la commune acquittera les factures de traitement des déchets verts, directement au titulaire du marché. L'organisation et le suivi opérationnel du compostage seront gérés directement par les équipes techniques du SDEA. Le chargement et le transport des déchets verts de la commune jusqu'à l'installation de traitement reste à définir afin d'optimiser le coût.
Pour rappel, le coût moyen du traitement des déchets verts sur la plateforme à Erstein est de 12€HT/tonne.
En 2025, la commune a payé la somme de 73 € HT la tonne. En 2025, nous avons éliminé 41,88 tonnes et en 2024 nous avons fait traiter 112,14 tonnes.
Le groupement de commandes proposé par le SDEA pour le traitement des déchets verts peut avoir comme durée maximale 5 ans et le prestataire facturera directement le traitement des déchets verts à la commune.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
ADHERE au groupement de commandes pour le traitement des déchets verts de la commune proposé par le SDEA pour une durée maximale de 5 ans.

ACQUISITION DE LA PARCELLE SISE EN SECTION H N°813

Avant la présentation de ce point, Steve JECKO demande la parole. Il sollicite un sursis des points n°5 et n°7 inscrits à l'ordre du jour au motif qu'il s'agit de « délibérations structurantes » ayant un impact sur l'avenir à deux semaines d'un scrutin. Il souhaite l'application du principe de prudence et de laisser le soin à la nouvelle équipe qui sera élue démocratiquement d'inscrire ce

point à une prochaine réunion du conseil municipal.
La demande de sursis est soumise au vote des conseillers municipaux présents et représentés.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à :
5 voix pour le sursis des points n° 5 et 7 (Joëlle ESTNER, Steve JECKO et Fabrice KUNTZ, y compris leurs procurations respectives), 18 voix contre le sursis des points n° 5 et 7, y compris les procurations.
Suite à ce vote, le point n° 5 est examiné par les conseillers municipaux.
Philippe SCHAEFFER rappelle aux conseillers que le conseil presbytéral de la paroisse protestante de Gerstheim est propriétaire de la parcelle sise en section H – n° 813, une parcelle de 55 m de long et de 2 m de large située à l'arrière de la propriété REIST soit 114 m². Cette parcelle était historiquement utilisée par le Pasteur pour se rendre à l'église. Actuellement cette parcelle n'est plus utilisée, de plus elle est enclavée entre 6 parcelles, coincée d'un côté par un mur et de l'autre, une clôture. Le Conseil Presbytéral a proposé la cession à la commune à l'euro symbolique.
Il appartient aux conseillers d'accepter cette acquisition à l'euro symbolique.
Le Conseil Municipal, à 18 voix pour avec la procuration et 5 voix contre (Joëlle ESTNER, Steve JECKO, Fabrice KUNTZ et leurs procurations respectives) :
DECIDE d'acquérir le terrain situé en section H – n°813 à l'euro symbolique.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL PRESBYTERAL DE LA PAROISSE PROTESTANTE POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PAN SUD DE LA NEF DE L'EGLISE PROTESTANTE

Le Conseil Presbytéral de la paroisse de Gerstheim a formulé une demande de subvention pour des travaux de remplacement du pan sud de la nef de l'église protestante.
Ces travaux ont été validés pour la somme de 26 819,22 € TTC et ont été achevés fin janvier 2026.
Monsieur le Maire propose de verser une participation de la commune de 10 000 €. Cette somme sera versée au Conseil Presbytéral sur production de la facture.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DECIDE d'attribuer au Conseil Presbytéral de la paroisse de Gerstheim une subvention d'un montant de 10 000 € pour les travaux de remplacement du pan sud de la nef de l'église protestante après présentation d'une facture acquittée.

ECHANGE DE TERRAINS RUE DE L'EGLISE

Lors de la séance du 15 septembre 2025, Philippe SCHAEFFER expliquait que la commune était intéressée par un espace situé sur un terrain en face de l'église catholique, estimé à 3 ares, pour y aménager un parking de 10 places, dont une pour les personnes à mobilité réduite mais qu'il ne restait plus qu'à définir les modalités pratiques à savoir soit un achat, soit un échange de terrains.
Dans le cadre des discussions, les propriétaires ont exigé un échange de terrains à la surface réelle, sans versement de soulte. Ils avaient demandé que le projet de parking se fasse au plus juste afin de consommer le moins de foncier possible.
En l'espèce, il s'agit de détacher 290 m² de la parcelle sise en section H n°860 appartenant à Madame Marthe LAUFENBURGER née Marie Marthe GEISSEL (usufruitier) et Monsieur Philippe LAUFENBURGER (nu propriétaire) pour l'échanger contre une parcelle de 68 m² à détacher de la parcelle H n°813 et une seconde parcelle de 222 m² à détacher de la parcelle H n° 924, toutes deux propriétés de la commune de Gerstheim pour un total de 290 m².
Il appartient aux conseillers d'accepter cet échange de terrains.
Dans le cadre de la discussion, Fabrice KUNTZ indique que ce n'est pas un simple échange car il y a démolition d'une dépendance. Il regrette cette démolition et la bétonisation qui s'en suivra. Philippe SCHAEFFER répond que l'achat n'était pas possible car les propriétaires ne souhaitaient qu'un échange. De ce fait, il n'y avait pas de solution alternative. De plus, il fallait trouver des parcelles non morcelées et libre de toute occupation pour effectuer l'échange envisagé.
Ainsi Steve JECKO demande sur quels fondements juridiques ont été engagés les travaux du parking. Philippe SCHAEFFER et Julien KOEGLER ont répondu sur aucun. Pour Fabrice KUNTZ, il faut d'abord un acte notarié mais le Maire répond que pour établir un acte notarié, il faut d'abord connaître la superficie et que Monsieur LAUFENBURGER souhaitait une emprise minimale.
Le Conseil Municipal à 18 voix pour et 5 voix contre :
DECIDE l'échange de terrains Madame Marthe LAUFENBURGER née Marie Marthe GEISSEL (usufruitier) et Monsieur Philippe LAUFENBURGER (nu propriétaire) et la commune comme décrit ci-dessus à savoir la parcelle de 290 m² à détacher de la parcelle sise en section H n°860 avec la parcelle de 68 m² à détacher de la parcelle H n°813 et une seconde parcelle de 222 m² à détacher de la parcelle H n° 924.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A CANIMEDIATION AQUITAINE

Suite au remplacement de plaques de rues par des plaques bilingues, les anciennes avaient été conservées afin de répondre à la demande d'administrés qui souhaitaient en acquérir.

Par délibération du conseil municipal du 15 septembre 2025, les conseillers municipaux avaient fixé le prix de vente à 10 € par plaque, ainsi que les modalités relatives aux enchères par tranche de 10 € et le bénéficiaire du

produit de la vente à savoir l'association CANIMEDIATION AQUITAINE qui intervient, de manière régulière, avec des animaux, au sein de l'EHPAD le Manoir. Il s'agit d'une association qui se charge d'assurer des animations à la maison de retraite de Gerstheim avec des poneys et les intervenants sont domiciliés dans la commune.
Lors de la vente, 24 plaques de rues ont été vendues pour la somme de 245 €. Monsieur le Maire propose aux conseillers de reverser la somme de 245 € à l'association. Il interroge les conseillers sur l'opportunité de verser une subvention complémentaire compte tenu de leur présence à la maison de retraite de Gerstheim.

Après discussion, les conseillers ont proposé de verser une subvention complémentaire de 255 € afin de verser à l'association une subvention totale de 500 €.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DECIDE de verser à l'association CANIMEDIATION AQUITAINE, une subvention de 245 € correspondant au produit de la vente des plaques de rues,
DECIDE de verser à l'association CANIMEDIATION AQUITAINE, une subvention complémentaire de 255 € afin d'arriver à une subvention totale de 500 €.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CLUB D'ECHECS

Monsieur Alain MALGRAS, secrétaire du Club d'Echecs de Gerstheim, sollicite l'aide financière de la commune pour l'acquisition de matériel indispensable à la poursuite et au développement de leurs activités. Le club qui évolue en Nationale 3 et en départementale 1 et 2 s'investit activement dans la promotion des échecs auprès des jeunes, en dispensant gratuitement des cours à l'école primaire et au collège, chaque vendredi. Le Club a besoin de matériel complémentaire.
Monsieur MALGRAS a transmis un devis pour l'achat de matériel complémentaire pour la somme de 2 186,90 € TTC et a également déposé une demande auprès de la Communauté de communes du Canton d'Erstein. Monsieur le Maire propose de leur allouer une subvention de 700 € et de la verser après production d'une facture acquittée par l'association.
Le Conseil Municipal à l'unanimité :
DECIDE d'attribuer au Club d'Echecs de Gerstheim une subvention d'un montant de 700 € pour l'achat de matériel complémentaire.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX

A compter du 1er janvier 2012, le soutien apporté par la commune aux associations occupant des locaux communaux avait été remis à plat. Depuis cette date, les associations versent une redevance annuelle pour l'occupation des locaux et percevaient une subvention de 75 % de la redevance payée. Afin de contractualiser avec l'ensemble des associations, une convention de mise à disposition des équipements communaux avait été signée.
Le tennis club de Gerstheim disposait des terrains sportifs (les courts de tennis et des salles de l'Espace Sportif) ainsi qu'une salle de réunion au sein de la maison des associations.
Les locaux ayant évolué, il est nécessaire de procéder à la signature d'une nouvelle convention de mise à disposition. Il s'agit de garder les équipements de l'Espace Sportif à savoir les 2 courts de tennis avec éclairage et les salles selon le planning en vigueur et de rajouter un bureau de direction de 15 m² au sein de la maison des associations, de rajouter le court de tennis de la cité EDF ainsi que le club house installé à l'arrière de l'Espace Sportif, en face des courts de tennis extérieurs.
Le montant de la redevance est fixé annuellement par Monsieur le Maire, par arrêté municipal, conformément à la délégation accordée par le Conseil Municipal.
Le Conseil Municipal à l'unanimité :
AUTORISE Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de mise à disposition d'équipements communaux pour le tennis club de Gerstheim, pour les équipements de l'Espace Sportif à savoir les 2 courts de tennis avec éclairage et les salles selon le planning en vigueur et de rajouter un bureau de direction de 15 m² au sein de la maison des associations, de rajouter le court de tennis de la cité EDF ainsi que le club house installé à l'arrière de l'Espace Sportif, en face des courts de tennis extérieurs.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR UN LOCAL DANS LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Une des salles, auparavant occupée par ABCM Zweisprachigkeit, pour une activité bilingue, est actuellement disponible à la maison des associations. L'APEG (Association des Parents d'Elèves de Gerstheim) recherche des locaux et Monsieur le Maire propose de mettre à leur disposition la salle de réunion située 10 rue des Anémones, à la Maison des Associations.
Afin de contractualiser les relations entre l'APEG et la commune, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'établir une convention d'occupation précaire de mise à disposition de la salle. Dans cette convention, il est précisé que la commune met à disposition de l'APEG, à titre précaire, pour une durée annuelle débutant au 1er janvier 2026 une salle de réunion de 60 m² située 10 rue des Anémones, dans la maison des associations. Dans la convention il faut prévoir la possibilité offerte à la commune de pouvoir résilier l'occupation accordée à l'APEG, en cas d'ouverture de classe à la maison des associations, tout en prévoyant un délai raisonnable

d'information et son renouvellement express. L'APEG payera le paiement d'une redevance annuelle fixée par Monsieur le Maire, par arrêté municipal.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'équipements communaux à titre précaire avec l'APEG, pour la salle de 60 m² située dans la maison des associations, 10 rue des Anémones,

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire fait état des déclarations d'intention d'aliéner entrées en mairie. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Commission voirie – déplacements urbains
Philippe SCHAEFFER, Adjoint au Maire, informe les conseillers que l'enrobé sera posé dans la rue des Parachutistes et la rue de l'Eglise, les 10 et 11 mars hormis sur les trottoirs, pour lesquels nous sommes tributaires de la fin des travaux pour l'enfouissement de la fibre par Orange.

Tous les points ayant été examinés, la séance est levée à 21h27.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEILMUNICIPAL **Séance du 20 mars 2026**

La séance est ouverte à 20h en présence de l'ensemble des conseillers municipaux nouvellement élus à savoir Jérémie BACKERT, Damien DOPPEL, Virginie DOSSMANN, Joëlle ESTNER, Claire FISCHER, Sébastien FLESCH, Véronique FREUND, Audrey FRINDEL, Gérard HAUSER, Steve JECKO, Xavier KELLER, Julien KOEGLER, Philippe KOHLER, Angélique KOLB, Elise KUNTZ, Antoine PONTASSE, Valérie SCHOCH, Amelle SCHRICKE, Hubert SPRAUL, Laure STUCKRATH, Thierry WENDLING et Joëlle WOHLSCHLEGEL

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Sous la présidence de Monsieur Hubert SPRAUL, doyen d'âge, après avoir appelé les élus, il a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Madame Valérie SCHOCH a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Hubert SPRAUL, a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal, a dénombré 23 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé les règles en vigueur, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins: Madame Elise KUNTZ et Monsieur Damien DOPPEL.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe et le conseiller municipal l'a déposée lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.
Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours du scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Deux candidats se sont déclarés : Monsieur Steve JECKO et Monsieur Julien KOEGLER.

Résultats du premier tour de scrutin
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
d. Nombre de suffrages blancs (article L. 65 du code électoral) : 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 23
f. Majorité absolue : 12

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS en chiffres en toutes lettres

JECKO Steve 18 Dix huit
KOEGLER julien 5 Cinq

Monsieur Steve JECKO a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Steve JECKO élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Détermination du nombre d'Adjoints

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit six adjoints au maire maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de six adjoints. Au vu de ces éléments, à la majorité (18 voix pour, 5 contre), le conseil municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints au maire de la commune.

Liste des candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire avait été déposée.

Résultats du premier tour de scrutin

a.Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b.Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
c.Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
d.Nombre de suffrages blancs (article L. 65 du code électoral) : 6
e.Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 17
f.Majorité absolue : 12

INDIQUER LE NOM DU CANDIDAT PLACE EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique) NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS en chiffres en toutes lettres

SCHOCH Valérie 17 Dix sept

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Valérie SCHOCH. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation à savoir Valérie SCHOCH, Hubert SPRAUL, Joëlle ESTNER, Gérard HAUSER et Véronique FREUND. Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu. Il la remet à chaque conseiller avec les articles du Code Général des Collectivités Territoriales consacrés aux conditions d'exercice des mandats locaux.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 20 mars 2026 à 21 heures 12 minutes.

ANNEXE AU PROCES VERBAL DU 20 MARS 2026

Avant de clore la séance et suite à l'élection du Maire, Steve JECKO et Julien KOEGLER ont fait tour à tour un discours.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEILMUNICIPAL **Séance du 13 avril 2026**

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de M. le Maire et en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Amelle SCHRICKE qui a donné pouvoir à Véronique FREUND, Claire FISCHER qui a donné pouvoir à Steve JECKO et Angélique KOLB qui a donné pouvoir à Joëlle ESTNER.

1. DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Claudine ROTH, Directrice Générale des Services, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération.

Les indemnités sont calculées par l'application d'un pourcentage au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique. Le montant maximum du pourcentage de cet indice dépend de la population de la commune authentifiée avant le renouvellement intégral du conseil.
Pour Gerstheim, le pourcentage est de 55,7 % pour le maire et 21,38 % pour les adjoints, pour une population comprise entre 1 000 et 3 499 habitants.

Le maire informe les conseillers que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Toutefois le conseil municipal peut, à sa demande, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.
Les indemnités de fonction des adjoints sont subordonnées à la détention et à l'exercice effectif d'une délégation de fonctions.

Le Maire précise également que, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 abstentions :
FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire au taux de 29 % de l'indice terminal de la fonction publique,
FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif pour chacun des 5 adjoints ayant reçu délégation de fonction au taux de 14,60 % de l'indice terminal de la fonction publique,
ALLOUE des indemnités à Madame Elise KUNTZ, Messieurs Fabrice KUNTZ, Sébastien FLESCH, Xavier KELLER, Mesdames Angélique KOLB, Claire FISCHER, Messieurs Damien DOPPEL, Jérémie BACKERT, Mesdames Virginie DOSSMANN, Amelle SCHRICKE, Laure STUCKRATH et Monsieur Antoine PONTASSE, conseillers municipaux titulaire d'une délégation de fonction du maire, au taux de 4,87 % de l'indice terminal de la fonction publique,
Au nom de la liste Gerstheim A Cœur 2026, Julien KOEGLER constate qu'en matière d'indemnisation des élus, la commune était jusqu'à présent engagée à hauteur de 146 % de l'indice terminal de la fonction publique et que la nouvelle équipe arrive à 160,44 %. Le maire répond que le choix repose sur une volonté claire : maintenir une enveloppe maîtrisée tout en changeant profondément la logique de répartition. Il souligne avoir fait le choix d'associer pleinement l'ensemble des élus de la majorité en leur confiant de véritables délégations et responsabilités au service du village. Une approche qui rompt avec le fonctionnement antérieur, où les missions étaient concentrées sur un nombre limité d'élus et qui traduit la volonté d'un engagement collectif plus large et plus opérationnel au bénéfice des Gerstheimois.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Monsieur le Maire informe les conseillers, "le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune". Il s'agit d'une compétence générale dont est investi le conseil municipal pour délibérer des affaires communales.
Toutefois, pour des raisons de rapidité, d'efficacité et dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire en tout ou partie les compétences listées à l'article L.2122-22 du CGCT.
Les matières déléguées par le conseil municipal en vertu de ces dispositions sont ensuite exercées exclusivement par le maire, qui doit en rendre compte au conseil à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal (article L.2122-23 du CGCT). Ce dernier est par conséquent dessaisi des compétences déléguées, tant que la délégation n'est pas rapportée.
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité, DECIDE :
de donner à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, délégation pour prendre les décisions dans les domaines de compétence suivants :
1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2° Fixer, dans les limites d'un montant de 2 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant maximum de 250 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
11° Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
12° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code pour une opération déterminée située en zone U ou AU du PLU, au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace ou de tout autre organisme qui se substituerait à lui ;
16° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions (administratives et judiciaires) et comprend également le choix d'un avocat par les soins du maire, sous réserve de l'inscription au budget communal des crédits nécessaires au règlement d'honoraires et de frais de justice ;
17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 50 000 € par sinistre ;
18° Donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
19° Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
20° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant fixé à 500 000 € par année civile ;
22° Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme ;
23° Prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
27° De procéder pour des projets d'investissement ne dépassant pas 50 000 € HT au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable jusqu'à 100 €.

M. le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement ou d'absence de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.
M. le Maire pourra charger un ou plusieurs fonctionnaires de signer en son nom, en cas d'empêchement ou d'absence de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR LA CREATION D'EMPLOI SAISONNIERS – OCCASIONNELS OU TEMPORAIRES

En cas d'absence d'un ou de plusieurs agents dans un service (titulaires ou non), il peut être nécessaire de pouvoir procéder à leur remplacement. Or, pour pouvoir être réactif et faire face à la situation, il est indispensable, pour le bon fonctionnement du service, de déléguer au maire le droit d'effectuer les recrutements nécessaires pour remplacer le personnel momentanément indisponible.
L'absence peut résulter des congés annuels, des congés de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Le besoin de recruter peut également résulter d'un accroissement temporaire d'activités ou d'un besoin occasionnel.
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :
AUTORISE le maire à engager des agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES – COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Cette commission de contrôle est compétente pour l'ensemble de la commune. Outre de veiller à la régularité des listes électorales, elle est chargée de statuer sur les éventuels recours administratifs formés par les électeurs contre des décisions de radiation ou des refus d'inscription sur les listes prises par le Maire à leur encontre et procéder à des inscriptions ou radiations de personnes omises ou indûment inscrites. Les membres de la commission devront se réunir au moins une fois par an et en tout état de cause, entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin.
Les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de 6 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.
Lorsque 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, la commission est composée :
- de 3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges ;
- de 2 conseillers municipaux de la 2ème liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.

S'agissant de la liste En Mouvement pour Gerstheim, il s'agit de Fabrice KUNTZ, de Sébastien FLESCH, d'Amelle SCHRICKE et s'agissant de la liste GERSTHEIM A CŒUR 2026, il s'agit de Philippe KOHLER et de Thierry WENDLING.
Philippe KOHLER n'accepte pas cette mission ce qui implique de prendre la personne suivante dans le tableau à savoir Audrey FRINDEL qui a déclaré accepter d'intégrer la commission.
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DESIGNE M. Fabrice KUNTZ, M. Sébastien FLESCH et Mme Amelle SCHRICKE conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, membres de la commission de contrôle des listes électorales à partir de 2026,
DESIGNE M. Thierry WENDLING et Madame Audrey FRINDEL conseillers municipaux de la liste arrivée en 2ème position, membres de la commission de contrôle des listes électorales à partir de 2026.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE JURY DE CONCOURS

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou de son représentant, qui en est le président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
S'agissant des jurys de concours, ils se composent des membres élus de la CAO.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à main levée à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.
Le Conseil Municipal,
Les résultats sont les suivants :

3°) Sont élus à la commission d'appel d'offres et au jury de concours :

Titulaires :	Suppléants :
Mme Valérie SCHOCH	M. Hubert SPRAUL
M. Xavier KELLER	Mme Virginie DOSSMANN
M. Julien KOEGLER	M. Philippe KOHLER

LISTE DES CONTRIBUABLES APPELES A SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.
En conséquence, pour que cette nomination puisse avoir lieu, il y a lieu de dresser une liste de 32 noms.
Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de dresser une liste de 32 noms.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES – AUTRES COMMISSIONS

1. Commission consultative communale et intercommunale de la chasse
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNE les membres suivants :
M. Xavier KELLER
M. Hubert SPRAUL

2. Commission d'adjudication de la chasse
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNE les membres suivants :
M. Xavier KELLER
M. Hubert SPRAUL.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES – COMMISSIONS COMMUNALES

Il propose ainsi de constituer un certain nombre de commissions municipales.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de créer les commissions suivantes :

Commission des Finances
Président : Steve JECKO
Membres :
Valérie SCHOCH
Gérard HAUSER
Véronique FREUND
Laure STUCKRATH
Xavier KELLER
Fabrice KUNTZ
Julien KOEGLER
Philippe KOHLER

Domaines d'intervention : préparation du programme pluri annuel d'investissement, du budget, finances et comptabilité, fiscalité, suivi des projets, évaluation des politiques publiques ...

Commission Aménagement durable et cadre de vie
Président : Steve JECKO
Membres :
Hubert SPRAUL
Gérard HAUSER
Xavier KELLER
Sébastien FLESCH
Laure STUCKRATH
Fabrice KUNTZ
Joëlle WOHLSCHLEGEL
Philippe KOHLER

Domaines d'intervention : travaux sur la voirie communale et ses abords et dépendances (parkings, trottoirs, réseaux ...), plan de déplacements, voirie, éclairage public, PLU, environnement et développement durable, agriculture, fleurissement, chasse, forêts, rivières, déchets ...

Commission éducation populaire – vie associative et sportive

Président : Steve JECKO
Membres :
Joëlle ESTNER
Angélique KOLB
Claire FISCHER
Damien DOPPEL
Gérard HAUSER
Elise KUNTZ
Julien KOEGLER
Audrey FRINDEL

Domaines d'intervention : relations avec les associations, manifestations, subventions aux associations, gestion des équipements sportifs…

Commission vie culturelle et cultuelle – mémoire – patrimoine local
Président : Steve JECKO
Membres :
Joëlle ESTNER
Amelle SCHRICKE
Jérémie BACKERT
Damien DOPPEL
Valérie SCHOCH
Elise KUNTZ
Thierry WENDLING
Philippe KOHLER

Domaines d'intervention : programmation culturelle, manifestations communales, mémoire et patrimoine local, évènementiels communaux, …

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un conseil d'administration, présidé par le maire et composé, à parité, de membres élus en son sein par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et de personnes nommées par le maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune.
Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum, un représentant des associations de personnes âgées et de retraité du département, un représentant des associations de personnes handicapées du département, un représentant de l'Union Départementale des Associations de Famille et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.
Le conseil municipal fixe par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, en fonction de l'importance de la commune et des activités exercées par le CCAS.
Il est proposé de fixer ce nombre de membres à douze :
- six membres élus en son sein par le conseil municipal ;
- six membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le Maire est président de droit. Dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président, qui le préside en l'absence du Maire.
Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité :
FIXE le nombre de membres du CCAS issus du conseil municipal à douze en plus du Maire, président de droit
Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :
Liste En Mouvement pour Gerstheim : Mme Véronique FREUND, Mme Virginie DOSSMANN, M. Damien DOPPEL, Mme Laure STUCKRATH et Madame Amelle SCHRICKE.
Liste GERSTHEIM A CŒUR 2026 : Mme Audrey FRINDEL.
Le Maire précise l'identité des personnes extérieures qu'il a désigné pour siéger au CCAS :
Patrick BECKER, Trésorier de la Croix Rouge
Karine PENOT, cadre crèche municipale,
Claire ABSIN, enseignante à l'école primaire de Gerstheim, (infirmière-puéricultrice),
Emilie BOULNOY, ergothérapeute – ABRAPA
Marie ROECKLIN, assistance sociale de la CEA
Christiane KRAUS, présidente de l'Âge d'Or.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS – SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

Dans le prolongement du renouvellement des conseils municipaux de mars 2026, il convient d'assurer la représentation de la commune au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.
Pour Gerstheim, il s'agit de désigner deux délégués au titre de la compétence Grand Cycle de l'Eau (GCE).
Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,
DESIGNE comme délégués de la Commune de Gerstheim au sein de la Commission locale pour la compétence Grand Cycle de l'Eau du SDEA :
Monsieur Fabrice KUNTZ par 23 voix « pour »,
Monsieur Gérard HAUSER par 23 voix « pour ».

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS – SYNDICAT DE PECHE GERSTHEIM - OBENHEIM

Le maire indique qu'il est nécessaire de désigner des membres chargés de la gestion du syndicat de pêche de Gerstheim – Obenheim.
Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE les membres suivants pour siéger au sein du comité syndical :
M. Steve JECKO en tant que président
M. Xavier KELLER
M. Hubert SPRAUL
M. Antoine PONTASSE.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS – AUTRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNE les membres suivants :
Centre national d'Action Sociale (CNAS) - Collège des élus : Steve JECKO
Correspondant local « Défense » et sécurité (dont incendie secours) : Jérémie BACKERT
Déléguée Prévention routière et sécurité : Laure STUCKRATH
Membre du conseil de fabrique : Hubert SPRAUL
Représentant de la commune au sein de l'association des amis de l'orgue Kern : Valérie SCHOCH
Elu en charge de la question des déchets pour le SMICTOM : Fabrice KUNTZ.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

A. - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22 DU CGCT)

1.Décisions en matière de marchés publics (art. L 2122-22 4° du CGCT)
Le maire précise qu'il s'agit des dépenses engagées sous l'ancienne municipalité

B. – AUTRES DECISIONS :

Les conseillers ont été invités à mettre à jour leur agenda avec les réunions suivantes :
Commission des finances : le 20 avril à 20 h
Commission éducation populaire – vie associative et sportive : le 21 avril à 20 h
Commission vie culturelle et cultuelle – mémoire – patrimoine local : le 5 mai à 20 h
Commission aménagement durable et cadre de vie : le 20 mai à 20 h
Réunion du conseil municipal : le 27 avril 2026 à 20 h.

La commémoration du 8 mai aura lieu à 17h. Les conseillers sont invités à y participer en nombre.

9. POINTS DIVERS

Le maire indique qu'un candidat est prêt à assumer la responsabilité de la licence IV. Il s'agit de Cédric FISCHER qui va suivre la formation obligatoire et qui pourra faire vivre la licence. Le maire remercie Rémy KLIPFEL qui avait assumé cette mission.

Julien KOEGLER interroge les élus car l'Education Nationale envisage la fermeture d'une classe au groupe scolaire avec des conséquences en matière d'enseignement. Il demande quelle est la position de la municipalité. Il souhaite connaître les démarches engagées et savoir si des éléments chiffrés ont été transmis.
Le maire indique que les chiffres sont communiqués par la directrice à l'Inspection tant sur l'existant que sur les prospectives. Mais il y a des demandes de dérogation pour des inscriptions à Gerstheim car la commune fait partie des écoles les plus attractives. Mme CROCENZO a été reçue en mairie et a fourni des explications. Gerstheim comme toutes les autres communes subit une diminution des effectifs. A ce jour, la commune n'a pas de retour du Directeur Académique des services de l'Education Nationale (DASEN).
Une fermeture de classe bilingue est envisagée en maternelle faisant ainsi passer le nombre de classe de 5 à 4 avec un effectif moyen à 25 enfants contre 22 actuellement. A ce jour, les élus ne peuvent émettre qu'un mécontentement car l'action n'est pas encore possible. Le maire a la possibilité de défendre une position et cela sera fait. Depuis une modification législative, les maires sont consultés avant les fermetures de classe.

Julien KOEGLER sollicite des précisions quant à l'avancement du nouveau point d'apport volontaire. La nouvelle équipe s'est saisie du dossier qui n'était pas abouti. Sans vouloir remettre en cause pour autant l'implantation proposée, Steve JECKO a indiqué devoir prendre en compte la sécurité des véhicules. Un travail est actuellement en cours avec l'aménageur et une réunion est prévue en fin de semaine avec l'entreprise JEHL et MM. SPRAUL et HAUSER.
Julien KOEGLER précise qu'une dalle de 8 mètres était prévue pour sécuriser l'arrêt des véhicules mais le maire répond qu'il y a un sujet avec l'ONF qui n'a pas été anticipé lors de la précédente mandature.

Philippe KOHLER demande s'il est prévu une communication préalable de documents pour la réunion de la commission des finances du 20 avril. Le maire indique que par le passé, il n'y a jamais eu de documents préalables. Son souhait est bien de mettre à disposition des documents mais le délai imparti pour le vote du budget est très court. Le maire indique que la municipalité est mobilisée pour construire un budget sérieux, en consolidant l'ensemble des estimatifs liés aux investissements du programme, afin de présenter un document à la fois ambitieux et solide.
Valérie SCHOCH indique qu'il y aura bien un examen détaillé de chaque ligne budgétaire et des explications.

Tous les points ayant été examinés, la séance est levée à 21 h 30 après que le maire ait remercié les conseillers et le public présents.

Paroisse Catholique

L'EAP (équipe d'animation pastorale) partage la charge curiale aux côtés du curé, qu'elle accompagne et soutient dans sa mission. Elle contribue à faire vivre et à construire la communauté de paroisses en lui donnant une dynamique et une âme, tout en travaillant en lien étroit avec le Conseil Pastoral de la Communauté de Paroisses (CPCP).

L'EAP œuvre pour l'ensemble de la communauté de paroisses et non pour une seule paroisse en particulier. La nouvelle EAP a été installée le 30 novembre 2025, lors de la messe d'entrée en Avent présidée par Olivier Miesch, nouveau Vicaire épiscopal.
Elle est composée de :
Père Daniel BLAJ, curé
Brigitte REIBEL (Erstein), en charge de la pastorale des réalités du tourisme et des loisirs ainsi que du dialogue interreligieux
Jean HOLT (Erstein), en charge de la liturgie, de l'œcuménisme et du dialogue interreligieux
Thierry VISENTIN (Obenheim), en charge de la communication et des moyens matériels et humains
Arielle METANGMO (Erstein), en charge de la pastorale des enfants
Fanny PETOT (Gerstheim), en charge de la pastorale des enfants et de la solidarité
Sophie GAVIGNET (Erstein-Krafft), en charge de la pastorale des jeunes
Damien DOPPEL (Gerstheim), en charge de la pastorale des jeunes et de l'œcuménisme

Fête des asperges

Ambiance festive, conviviale et chaleureuse à la salle des fêtes pour le repas des asperges servi par des bénévoles avec le sourire, un grand succès !
La chorale Sainte Cécile a animé avec des chants. Même le curé Daniel Blaj a fait chanter la salle



Catéchisme à la communauté de paroisse

31 enfants inscrits en premier pardon (samedi 28 mars à Gerstheim)
16 enfants inscrits en première communion le dimanche 31 mai à Erstein et le dimanche 21 juin à Gerstheim
16 jeunes confirmants le samedi 30 mai à Erstein
12 jeunes en profession de foi le dimanche 7 juin à Erstein

La Communauté de Paroisses d'Erstein **recherche des bénévoles** pour aider au secrétariat.
Renseignements auprès du presbytère d'Erstein:

Mardi de 16h à 17h
Vendredi de 10h à 11h

03 88 98 03 67
communication.perstein@gmail.com



Fête paroissiale à Obenheim – 14 juin

Un nouvel escape game pour découvrir l'église Saint-Rémi d'Obenheim sera proposé aux groupes «Profession de foi» et «Confirmés» le 20 juin.

Fête de la communauté de paroisses – 28 juin 2026
Rendez-vous à la salle des fêtes d'Obenheim dès 9h30 pour une journée conviviale avec repas partagé type auberge espagnole.

Rentrée catéchisme 2026/2027

Les préinscriptions sont ouvertes en ligne :

Parcours enfants (premier pardon et première communion)
Pour les enfants nés à partir de 2018.
Réunion d'information le 20 septembre après la messe de rentrée à 10h à Erstein.
Parcours ados (profession de foi et confirmation)
Pour les jeunes nés à partir de 2013.

Informations et inscriptions :
paroissespayserstein.fr

Paroisse Protestante

Chronique de la paroisse protestante de juin 2026

Rencontre des jeunes du caté au jardin du presbytère de Boofzheim **samedi 27 juin.**
Pour finir l'année scolaire les jeunes du caté du consistoire s'y retrouvent à partir de 9h30.
Repas pizzas ou grillades avec les parents à midi.

Les jeunes animeront le culte commun en plein air qui aura lieu le **dimanche 28 juin** dans le jardin du presbytère de Boofzheim.

Culte en plein air le **dimanche 21 juin** à 10h à Obenheim dans le *« Pfàrrgàrde »* Rue de la Lachter. Ce culte festif sera animé par la musique *« Musique Harmonie d'Obenheim »* et la chorale des 3 clochers.
Apéritif et repas « grillades » après le culte.

En cas de prévision de mauvais temps, nous nous organiserons pour pouvoir nous restaurer à l'abri.
Inscription pour le repas qui suivra le culte auprès de Sandrine GALMICHE: 03 88 98 36 11 et
Elsa METZGER: 03 88 98 34 94
Prix du Repas + café + dessert : 16 €
Apportez votre couvert.

Catéchisme 2025-2026 - Réunion avec les parents des enfants nés en 2014
Les parents sont invités à les inscrire pour leur première année de catéchisme qui débutera à la rentrée prochaine sur notre secteur en **septembre 2026**.

Une réunion d'information, d'échanges et de présentation du parcours sur deux ans à l'attention des parents des jeunes du consistoire aura lieu le **jeudi 11 juin à 20 heures** au foyer Albert SCHWEITZER à Erstein.

Lors du culte de rentrée du **dimanche 6 septembre** à Gerstheim les nouveaux inscrits du secteur nés en 2014, se présenteront à la communauté et recevront leur Bible.

Cultes communs de l'été pour tout le Consistoire de Gerstheim

Dimanche 28 juin : Culte à 10h dans le jardin du presbytère de Boofzheim.
Dimanche 26 juillet : Culte à 10h à Erstein
Dimanche 9 août : Culte à 10h à Benfeld
Dimanche 30 août : Culte à 10h à Gerstheim

Dons pour le *« Home Protestant de Strasbourg lors du culte de la fête des Récoltes »* du **4 octobre** à Gerstheim
Le Home Protestant vient en aide aux femmes et aux enfants victimes de violences conjugales.
On peut soutenir financièrement ou déposer des denrées alimentaires **le samedi 3 octobre** au presbytère de Gerstheim.

Veillée partage et échanges autour de la Bible en après-midi.
A partir de septembre nous nous retrouverons à nouveau au presbytère de Gerstheim au 21, Rue Reuchlin.
Les rencontres sont prévues l**es jeudis 17 septembre et le 15 octobre de 16h30 à 18h**.

Fête paroissiale prévue **le dimanche 18 octobre 2026** à la salle des fêtes d'Obenheim.
Le culte de 10 heures sera suivi d'un repas.

Célébrations œcuméniques mensuelles à l'EHPAD « Le Manoir »
Les mercredis à 10h30 : 17 juin, 22 juillet, 19 août, 24 septembre et 22 octobre.

Confirmations

Le dimanche 3 mai Lyse HOJA de Gerstheim et Emilie MULLER de Daubensand ont confirmé leurs vœux de baptême lors du culte festif à Obenheim.



Tennis Club

Le nouveau club house a été officiellement inauguré le 8 mai dernier. Après plusieurs mois de travaux, ce nouvel équipement apporte déjà plus de confort et de convivialité à la vie du club, notamment lors des TMC organisés début mai.



Les TMC solidaires ont une nouvelle fois rencontré un beau succès avec deux tournois féminins et deux tournois masculins, organisés dans une excellente ambiance. Un grand merci aux bénévoles et bravo à tous les participants ! Les fonds récoltés ont été reversés à l'association SVS Alsace, qui lutte contre les violences faites aux femmes.







Du côté des compétitions, l'équipe des Raquettes FFT a réalisé un très beau parcours en remportant 2 de ses 3 rencontres face à La Robertsau et Hindisheim. Les joueuses ont su faire preuve d'un bel esprit d'équipe et d'une grande motivation tout au long de la compétition. Les championnats par équipe ont également bien débuté avec plusieurs victoires pour les équipes du club, récompensant l'investissement des joueurs et des joueuses depuis le début de la saison.





Pour suivre toutes nos actualités :

TC Gerstheim tc_gerstheim

MJC : Les Déclencheurs

Le Club photo « Les Déclencheurs » de la MJC de Gerstheim proposera de nouveau une exposition en extérieur à l'étang face au Collège. Cette année, le thème est « Dans la rue … ». Ce sont ainsi une vingtaine de photos de 1.80 x 1.20 m sur bâches qui seront exposées durant tout l'été.

Le vernissage aura lieu le dimanche 28 juin à 11 heures sur site, ce sera un beau moment de rencontre et d'échange avec les photographes.

Si vous souhaitez rejoindre le groupe des Déclencheurs de la MJC à la rentrée de septembre, même novice sur la pratique de la photo, vous pouvez d'ores et déjà prendre contact par mail : gilles.gay2@gmail.com









MJC

La saison prochaine commence déjà à se préparer à la MJC de Gerstheim

Notre traditionnelle soirée inscription aura lieu le **vendredi 28 août 2026 de 18h00 à 20h00** au 10 rue des anémones 67150 GERSTHEIM

Du nouveau pour la section : gym / step / pilates de la MJC à partir du 07/09/2026

Afin de répondre à une demande de séances de gym en journée et de permettre à davantage d'adhérentes et d'adhérents de participer, la MJC vous propose l'ouverture de nouveaux créneaux en matinée à savoir :

lundi : 9h à 10h : renforcement musculaire, stretching
10 h à 11h : Pilates.

Ces séances, animées par Mme Catherine GEORGES, animatrice à la MJC (section Gym/Step), se dérouleront dans la salle de Danse de l'Espace multisports de Gerstheim et seront ouvertes à tous les niveaux, et adaptées à chacun(e) ».

Pour toutes informations vous pouvez contacter Catherine : ktygeorges@gmail.com

Les inscriptions auront lieux en septembre et des informations seront mises à jour sur le site de la MJC mi-août 2026.

« Gerstheim patrimoine »

La MJC de Gerstheim proposera une nouvelle activité à compter de la rentrée prochaine.
Cette nouvelle section baptisée "Gerstheim Patrimoine", aura pour mission première la rédaction du tome 2 du livre " Gerstheim - Do sinn mir d'heim !", mais elle se consacrera aussi à la mise en valeur du patrimoine culturel, linguistique et mémoriel de notre commune.
Le responsable de cette nouvelle activité sera Thierry WENDLING.
Les détails du calendrier ainsi que les modalités de fonctionnement seront communiqués lors de la parution du Gerstheim Info de septembre prochain et de notre soirée inscription.

Le Retour de la Self Défense

A partir de septembre 2026, la self défense sera de retour dans les activités de la MJC DE GERSTHEIM.

Les séances auront lieux le Lundi de 20h00 à 21h30 au DOJO du Complexe Sportif et seront encadrées par Mr Manu DACOSTA.

Courant juin auront lieux des séances de découverte, vous trouverez les informations sur le site de la MJC ainsi que sur les réseaux sociaux alors soyez attentif.
Les inscriptions auront lieux en septembre et des informations seront mises à jour sur le site de la MJC mi-août 2026.

Les trimatrici recrutent

Troupe de reconstitution gauloise basée sur la période de la guerre des Gaules et partie intégrante de la MJC de Gerstheim, nous sommes toujours à la recherche de nouveaux membres.
Que vous soyez passionné d'Histoire, d'artisanat, de combat ou que vous souhaitiez simplement passer des moments conviviaux lors de week-end estivaux, notre troupe saura vous ouvrir ses portes, que vous soyez seul, en couple ou même en famille.
Nous participons à quelques week-end de reconstitution immersifs durant la saison haute, nous nous retrouvons pour des ateliers communs en hiver, et certains d'entre nous s'entraînent également au combat gaulois chaque semaine.

N'hésitez pas à demander plus d'informations auprès de la MJC de Gerstheim, par mail trimatrici.teuta@gmail.com ou directement à Régis Harter au 06.84.62.57.27

Cercle Saint-Denis



La section danse du Cercle Saint-Denis a organisé son concours interne le samedi 11 avril, une journée placée sous le signe de la passion et de la danse.

Plus de 20 chorégraphies en solo et en duo ont été présentées par les danseurs des différentes sections, sous les applaudissements d'un public nombreux et enthousiaste.

Le jury, composé de monitrices et de danseurs du club sous la houlette de Myriam Keller, a eu la difficile mission de départager les candidats.

Un immense merci à Myriam Keller pour l'organisation de ce concours mené dans une ambiance conviviale et bienveillante.



Bravo à tous les danseurs pour leur engagement, leur interprétation et le courage de monter sur scène pour partager leur passion.



Notre section Tennis de table sur les podiums

Le Cercle Saint-Denis a réalisé une très belle saison avec plusieurs performances remarquables.

En coupe de secteur, Marie Ulrich et Matthis Navarre se sont imposés 3 sets à 0 face à Orschwiller dans la catégorie mixte. En toutes catégories, Quentin Lehmann et Marc Oberst ont remporté une rencontre très disputée contre Benfeld sur le score de 3 sets à 2.





Sur le plan individuel, Marie Ulrich a décroché le titre de championne du Grand Est pour la deuxième année consécutive dans la catégorie dames. Quentin Lehmann a quant à lui obtenu une belle troisième place chez les hommes face à des adversaires de haut niveau.

La saison se conclut également par un titre de champion en Honneur pour l'équipe, qui évoluera en Promotion d'Excellence la saison prochaine.



Marche solidaire en hommage à Yves HERT

Le Cercle Saint Denis remercie chaleureusement les près de 300 participants de la 2e édition de la marche solidaire « Mai en gris », organisée en hommage à Yves HERT et pour soutenir la lutte contre le glioblastome.

Grâce à votre mobilisation, 4 500 € seront reversés à l'association Des étoiles dans la mer afin d'aider la recherche, les malades et les aidants.

Merci à tous les participants, bénévoles et à Estelle pour leur engagement. Rendez-vous en 2027 pour une nouvelle édition solidaire.



Age d'or

Ador'Age vous invite à retenir les dates suivantes :

Contacts :

Anne-Marie Klipfel : 06 37 63 54 42
Michèle Bischoff : 06 25 24 06 81



Jeudi 18 ou 25 juin
ciné seniors Benfeld

Jeudi 2 juillet
Volerie des aigles, restaurant et jardin des papillons à Hunawihr (sous réserve de confirmation)

Du 15 juillet au 31 août
Vacances

Jeudi 3 septembre
Reprise

Fil à retordre

8ème Edition de la course à pied Gerstheim Ried Run and Rock

Dimanche 20 septembre 2026

L'Association du Fil à Retordre organisera entre 9h à 12h, la 8ème édition de la course à pied dans les rues de notre village.

Une course écoresponsable et une équipe de bénévoles en charge de l'organisation qui veillera à ce que l'impact environnemental de celle-ci soit le plus faible !
Deux parcours seront proposés : 5km et 10km
Des animations musicales jalonneront le parcours. Les participants et leurs proches pourront ensuite profiter des animations proposées dans le cadre de la Kilbe.

Les bénéfices seront reversés **à l'association Alsace Nature** qui agit en faveur de la protection de l'environnement et de la préservation de la biodiversité.
Venez nombreux pour soutenir une belle action et pour un moment sportif convivial !

Scannez le qrcode pour vous inscrire :



Handball Club Gerstheim



Des équipes jeunes en Excellence, un vivier de jeunes prometteur et deux équipes seniors soudées : voilà ce que nous retenons de la saison 2025/2026. Une belle dynamique portée par nos 90 licenciés, entre progression, engagement et plaisir.

Alors que la saison s'achève, nous préparons déjà activement la suivante avec enthousiasme, ambition et l'envie de continuer à faire grandir notre club. Que nous réserve 2026/2027?
De nouveaux défis, de belles rencontres et, nous l'espérons, encore plus de moments de partage. À vous de nous le dire… en venant nous rencontrer, en partageant notre passion et pourquoi pas, en nous rejoignant sur le terrain !

Envie de pratiquer un sport collectif, avec ambition ou dans une ambiance conviviale?
Vos enfants souhaitent découvrir une activité sportive et s'amuser avec des copains ?
Le handball est accessible dès 3 ans au HBCG.

Envie d'en savoir plus sur l'actualité et la vie du club :

@HBC Gerstheim
secretaire.hbcg@gmail.com

Toute l'équipe du HBCG.

CATÉGORIES	ANNÉES DE NAISSANCE	JOURS & HORAIRES
BABYHAND	2021-2023	SAMEDI 10h45 – 11h45
ÉCOLE DE HAND	2018-2020	SAMEDI 9h30 – 10h45
-11	2016-2017	LUNDI & VENDREDI
-13	2014-2015	MARDI & JEUDI
-15	2012-2013	LUNDI & JEUDI
-18	2009-2011	LUNDI & JEUDI
SENIORS	2008 et +	LUNDI & JEUDI

Apeg

Soirée « À la Bonne Franquette » : un pari réussi !

L'APE de Gerstheim a organisé sa soirée « À la Bonne Franquette » à la salle des fêtes, animée par DJ Mc Babe.
Cet événement festif a rencontré un beau succès grâce à la forte participation des habitants et à l'implication des bénévoles. L'association remercie chaleureusement toutes les personnes présentes pour leur soutien, leur énergie et leur bonne humeur, qui ont contribué à la réussite de cette soirée conviviale.



Comme pour l'ensemble de ses actions, les bénéfices de cet événement seront intégralement reversés aux écoles maternelle et élémentaire ainsi qu'au collège, afin de soutenir les projets pédagogiques et les activités des élèves tout au long de l'année.

L'association se tourne désormais vers son prochain temps fort : la fête de fin d'année de l'école primaire, qui aura lieu le 19 juin. Afin de proposer aux enfants et aux familles une belle journée festive, l'APE recherche des bénévoles pour participer à l'organisation (stands, restauration, installation et rangement). Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, même pour une aide ponctuelle.

Les personnes souhaitant s'investir peuvent nous contacter sur Facebook **« APEG Gerstheim »** ou par mail **ape.gerstheim@gmail.com**



Les amis de l'orgue Kern

Un printemps musical sous le signe de l'orgue



Au mois de mars dernier, l'association des Amis de l'orgue KERN de Gerstheim a confié la réalisation d'une soirée musicale non pas à un musicien, mais à trois interprètes de talent. Au mois de juin, c'est un duo insolite qui est attendu en l'église Saint-Denis !

Samedi 21 mars, l'Ensemble Hortus Musicalis, animé par le désir de partager la musique vocale et instrumentale avec le plus grand nombre, a donné un concert d'une très grande finesse.

Devant un public conquis, les artistes Lilia Dornhof (soprano), Haelim Lee (soprano), et Jean-Luc Iffrig (orgue) ont offert une parenthèse hors du temps. Leur programme, intitulé Tenebrae, s'est achevé par l'interprétation des Leçons de Ténèbres du Mercredi Saint de François Couperin, parmi les œuvres les plus saisissantes et raffinées de la musique sacrée française du début du XVIIIe siècle.

L'association donne rendez-vous au public pour un nouvel événement musical original le samedi 6 juin à 20h. Ce concert promet une expérience inédite : un duo d'orgues peu commun réunissant orgue de barbarie et l'orgue Kern de l'église. Les deux instruments dialogueront, en alternance ou à l'unisson, offrant une palette sonore surprenante et envoûtante.
Aux commandes de cette rencontre musicale, Marie Walther Kronstadt fera chanter le grand orgue, tandis que Michaël Walther donnera vie à l'orgue mécanique à la manivelle. Ensemble, ils proposeront un répertoire entièrement conçu pour cette formation singulière. Chaque pièce a été spécialement adaptée par Marie Walther Kronstadt pour être exécutée avec les deux instruments.

Ce concert s'annonce comme un moment rare, à la croisée de la tradition et de la découverte, où le patrimoine instrumental se réinvente sous une forme originale et accessible à tous.





Sortie estivale et musicale

L'association des Amis de l'Orgue Kern de Gerstheim propose à ses membres ainsi qu'à tous les amateurs d'orgue de participer à une journée de découverte d'instruments le samedi 4 juillet 2026.
Cette sortie sera l'occasion de partir à la rencontre de différents orgues et de mieux appréhender la richesse de ce patrimoine musical. Le déplacement sera organisé en covoiturage et les visites seront assurées et commentées par l'association et ses partenaires.
Le déjeuner reste à la charge des participants.

Renseignements et inscriptions sur demande : amokernger@gmail.com

Les dates à retenir

Les concerts du second semestre 2026 permettront d'entendre l'orgue Kern accompagné par d'autres instruments.

Samedi 17 octobre 2026 à 20h: concert de la Saint-Denis ; duo orgue et Electone (orgue orchestral) interprété par Antoine Eliot (organiste et chef de chœur) et Stéphane Eliot (organiste titulaire des Grandes Orgues de la cathédrale Sainte Réparate de Nice).

Dimanche 15 novembre 2026 à 17h: hautbois et orgue en duo, un concert interprété par Jean-Philippe Mathieu (hautboïste, professeur au Conservatoire à rayonnement régional du Grand Nancy) et Dominique Bréda (organiste titulaire du Grand Orgue de l'église Saint-Léon de Nancy).



Chœur de Solidarité



Appel à choristes

Vous êtes choriste amateur ou chantez dans une chorale?
Vous avez envie de prendre part à un événement musical renommé durant la période de Noël ?

Venez rejoindre les membres du
« Chœur de la solidarité »
à l'occasion du concert traditionnel qui aura lieu
le dimanche 13 décembre 2026 à 17h
à l'**église catholique St Martin de la ville d'Erstein**

Le Chœur de la solidarité sera invité à interpréter des chants de Noël,
accompagné par l'Harmonie municipale d'Erstein.

Les répétitions auront lieu à l'Auditorium de la maison de la musique d'Erstein
Place du Château de la Rebmatt 67150 Erstein

Si vous êtes intéressé(e), merci de nous contacter

Avant le 30 juin 2026

Estelle Heintz **estelle.heintz67@gmail.com**

Cheffe de chœur de la Chorale Sainte-Cécile de Gerstheim
& Organiste titulaire de l'orgue Kern de l'église
Saint-Denis de Gerstheim

Rudy Valdivia **harmonie.municipale@ville-erstein.fr**

Directeur de l'Harmonie Municipale d'Erstein

Musicalement,
Les organisateurs du concert de la Solidarité 2026





Batt'day

Samedi 2 mai à la salle des fêtes, s'est déroulée la 12e Batt'day, une démonstration de batterie par les élèves de l'école Agostini Strasbourg.

Le public a pu apprécier un répertoire de 2h30, interprété par plus de 40 batteurs et batteuses.
Un véritable show musical et visuel !

Suite à cet événement, l'association Gerstheimoise "Batt'day" se réjouit de pouvoir remettre un don de 250 euros à l'institut Gustave Roussy.

A l'année prochaine pour la 13e édition !



Elsa Jules Inès



Les amis de Henri Loux

24 juin à Gerstheim avec Henri Loux et Gustav Stoskopf : la fête de l'Alsace ....

L'Alsace Fan Day arrive à Gerstheim : une soirée authentique à ne pas manquer !

Oui la journée de l'Alsace dans le monde « s'institutionnalise » ! Et notre village entend bien y participer à nouveau par l'intermédiaire des Amis de Henri Loux.
Le mercredi 24 juin 2026, à partir de 19h, la salle Henri Loux de Gerstheim vibrera au rythme des traditions régionales à l'occasion de l'Alsace Fan Day. Un rendez-vous chaleureux et convivial, placé sous le signe du partage et de la culture alsacienne.

Une fête autour du bretzel et des traditions

Symbole incontournable de notre région, le bretzel sera à l'honneur lors de cette soirée festive. Petits et grands pourront se retrouver autour de cette spécialité emblématique dans une ambiance typiquement alsacienne. Animation d'époque et autour des Bretzels d'Alsace . Petit cadeau original en rapport avec les Bretzels offert à chaque participant.

Dès 19h00 : <u>La coiffe alsacienne mise en lumière</u>
La soirée mettra également à l'honneur un élément fort du patrimoine local : la coiffe alsacienne. Un atelier sera proposé pour découvrir cet accessoire traditionnel, son histoire et peut-être même apprendre à la réaliser !



19h30 : <u>Une rencontre autour du livre du docteur Béfort</u>
Autre temps fort : Présentation du nouvel ouvrage du Dr André Befort : Loux rembobiné ...Une belle occasion d'échanger autour de son travail et de découvrir sa dernière publication.

20h30 : <u>Projection du film « D'Herr Maire »</u>



Un programme attractif avec en point d'orgue la **projection du film tiré du bestseller absolu du théâtre alsacien** :
« D'r Herr Maire », d'une durée de 1h20.

Un film réalisé en 1939, issu de la pièce de théâtre de Gustave Stoskopf jouée en 1898 , mais disparu, confisqué par les nazis puis récupéré à Berlin par les soviétiques et enfin revenu de Moscou récemment pour être reconstitué il y a quelques mois par une équipe de passionnés . G. Stoskopf et Henri Loux se connaissaient et se fréquentaient, c'est pourquoi notre artiste peintre a dessiné les décors de quatre assiettes de la pièce : Le lien s'imposait.Une œuvre ancrée dans la culture régionale, qui promet un moment à la fois divertissant et authentique.

Petite restauration sur place

Le jardin de Nicole

Visite ouverte au publique le 5, 6 et 7 juin et sur rendez-vous le reste de l'année.

Nicole Brivady - 5a rue du Générale de Gaulle
06 63 90 48 06 - brivadynicole@gmail.com



La cigogne et le fournil



Gilbert, boulanger depuis toujours, j'ai créé « la cigogne et le fournil » début 2018. Je suis titulaire du brevet de maîtrise en boulangerie, obtenu en 2015.
J'ai commencé l'aventure seul avant que ma femme ne me rejoigne partiellement fin 2018 puis à temps complet depuis 2020. Nous sommes volontairement une petite entreprise pour garder une certaine liberté dans sa gestion et pouvoir concilier vie professionnelle et vie familiale.



Nous proposons une large gamme de pains pétris à la main, uniquement au levain à base de variétés anciennes de céréales. Nous faisons des pains aux graines, aux fruits secs et selon les saisons ; à l'ail des ours, à la choucroute, aux tomates et olives….
Nous fabriquons également différentes sortes de brioches au levain, des gâteaux (speculos, meringues, cookies, palmiers….) et bien sûr les produits de fête : mannele, bredele, galette, beignet, lammele….
Tous nos produits sont cuits dans un four à bois et nous n'achetons que des produits issus de l'agriculture biologique.

Nous nous fournissons le plus localement possible.
Pour la farine :
- la ferme de la Bannau, un paysan – meunier à Plobsheim
- le moulin Herzog à Illhausern
- le Moulin des Moines à Krautwiller
- le moulin des Peupliers à Lupstein

Pour les graines, fruits, beurre, lait et œufs :
- Scot la cigogne à Weyersheim

Pour le bois :
- Gaëtan Doppel à Gerstheim

En plus des clients particuliers, nous fournissons plusieurs clients professionnels :
- Cap Vitalité - un magasin bio à Plobsheim
- Il était une fois le vrac – magasin de vrac à Erstein
- Juste à Côté – magasin école du lycée agricole d'Erstein
- RiedOasis – maraîcher à Obenheim pour compléter les paniers de légumes
- la crèche de Gerstheim pour le goûter
- la mairie de Gerstheim pour les commémorations, les bredeles de la fête des seniors, la galette des vœux du maire…
- ponctuellement l'école, le périscolaire et différentes associations du village

Nous proposons également des animations autour de la fabrication du pain à l'école et à l'anima-jeunes.

Nous n'avons pas de vrai magasin mais nous vous accueillons avec plaisir au fournil les lundis et jeudis de 17h à 18h30 et le mardi de 8h à 12h. Nous sommes également au marché de Gerstheim le vendredi après-midi et à celui de Benfeld le samedi matin.



2 rue Lachter 67150 Gerstheim
cigogne.fournil@gmail.com
06 10 13 70 55

Comité des fêtes



13 Juillet - DJ, animation et Miss Gerstheim 2026 !

Le Comité des Fêtes de Gerstheim vous donne rendez-vous pour une journée inoubliable à l'occasion du 13 juillet ! Au programme : de la musique, une ambiance festive, des animations pour toute la famille… et le grand moment de notre première édition de Miss et Mister Gerstheim 2026.

Présence du cercle Saint-Denis et feux d'artifice !

Au cœur de la fête : Miss et Mister Gerstheim 2026

Venez découvrir la candidate qui représentera fièrement Gerstheim tout au long de l'année lors de nos différentes manifestations. Entre fierté, engagement et bonne humeur, ce concours promet un moment unique pour tous !

Modalités d'inscription au concours "Miss et Mister Gerstheim 2026"



Pour vous inscrire, vous devez impérativement remplir les conditions suivantes :

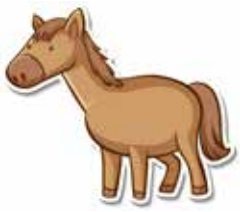
- Habiter la commune de Gerstheim
- Avoir entre 18 et 40 ans
- Vous engager à représenter Gerstheim à toutes nos manifestations

Date limite d'inscription : 30 juin 2026



Inscription en ligne :

Des animations pour petits et grands



Tout au long de l'événement, profitez de :

- DJ : ambiance garantie jusqu'au bout de la nuit !
- 100% fun pour les enfants avec un château gonflable
- Promenade à poney (pour une aventure en douceur)
- Spectacles de danse (Evi'Danse)
- Et pour clôturer en beauté : feux d'artifices

Gerstheim – une fête à partager en famille, entre amis, et avec toute la commune !

N'hésitez pas à vous inscrire et à venir nombreux pour soutenir les futurs Miss et Mister Gerstheim 2026 !

13 JUILLET



DJ

... AMBIANCE GARANTIE
JUSQU'AU BOUT DE LA NUIT !



Miss et Mister Gerstheim 2026

... NOTRE PREMIÈRE ÉDITION !



100% FUN POUR LES ENFANTS...

CHATEAU GONFLABLE



PROMENADE À PONEY

... POUR PETITS CAVALIERS EN QUÊTE D'AVENTURE !



ET POUR CLOTURER EN BEAUTÉ...

FEUX D'ARTIFICES

Gerstheim
au cœur du Rhin

MUSIQUE FAMILLE FÊTE

Gerstheim Comité des Fêtes